



**REPUBLIQUE TOGOLAISE**  
Travail – Liberté – Patrie



CONFERENCE DES PARTENAIRES AU DEVELOPPEMENT DU TOGO  
BRUXELLES  
18 ET 19 SEPTEMBRE 2008

# DSRP intérimaire 2008-2010

Document de stratégie de réduction de la pauvreté intérimaire

RESUME ANALYTIQUE

## ABREVIATIONS

ABRP	Appui Budgétaire pour la Réduction de la Pauvreté	MEFP	Ministère de l'Economie, des Finances et des Privatisations
ACP	Afrique, Caraïbes et Pacifique	MEPS	Ministère des Enseignements Primaire et Secondaire
AEP	Approvisionnement en Eau Potable		
AID	Association Internationale de Développement	MERF	Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières
AGR	Activités Génératrices de Revenus	NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
ALC	Aide extérieure Liée au Commerce	OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economique
ALE	Accord de Libre Echange	OHADA	Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique
APD	Aide Publique au Développement	OMC	Organisation Mondiale du Commerce
APE	Accord de Partenariat Economique	OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ASS	Afrique Sub-Saharienne	ONG	Organisation Non Gouvernementale
AVD	Analyse de Viabilité de la Dette	OSC	Organisation de la Société Civile
AT	Assistant (ce) Technique	OTP/IFG	Office Togolais des Phosphates / International Fertilizer Group
BAfD	Banque Africaine de Développement	PAM	Programme Alimentaire Mondial
BEI	Banque Européenne d'Investissement	PARMEC	Projet d'Appui à la Réglementation des Mutuelles d'Epargne et de Crédit
BID	Banque Islamique de Développement	PARIS 21	Partenariat statistique au service du développement au 21eme Siècle
BIDC	Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO	PIP	Programme des Investissements Publics
BM	Banque Mondiale	PPBS (IP)	Planification, Programmation, Budgétisation et Suivi (des Investissements Publics)
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest	PSA	Partenariat Stratégique avec l'Afrique
BTCI	Banque Togolaise pour le Commerce et l'Industrie	PED	Pays en développement
CAD	Comité d'Aide au Développement (OCDE)	PEFA	Public Expenditures and Financial Accountability
CBMT	Cadre Budgétaire à Moyen Terme	PIB	Produit Intérieur Brut
CDMT	Cadre de Dépenses à Moyen Terme	PMA	Pays Moins Avancés
CE	Commission Européenne	PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
CEA	Commission Economique pour l'Afrique	PR (FMI) / SMP	Programme de Référence (du FMI) / Staff-Monitored Program
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest	PS / SWAP	Programme Sectoriel / Sector-Wide Approach
COGES	Comité de Gestion	PURP	Programme d'Urgence pour la Réduction de la Pauvreté
CNS	Conseil National de la Statistique		
DCE	Délégation de la Commission Européenne	QUIBB	Questionnaire Unifié des Indicateurs de Base du Bien-être
DGSCN	Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale	RAPM / CPAR	Revue Analytique sur la Passation des Marchés / Country Procurement Assessment Report
DPRF	Dépenses Publiques et Responsabilité Financière	RDP-GFE / PER	Revue de Dépenses Publiques et Gestion Financière de l'Etat / Public Expenditures Review
DSRP-I	Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté - Intérimaire	PTME	Prévention de la Transmission du VIH/SIDA de la Mère à l'Enfant
DSRP-C	Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté - Complet	RNB	Revenu National Brut
EBC	Enquête Budget Consommation	RSF / FSSA	Revue du Secteur Financier / Financial System Stability Assessment
UE	Union européenne	SIDA /VIH	Syndrome immunodéficient acquis / Virus d'immunodéficience humaine
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture	SNC	Système de Comptabilité Nationale
Franç CFA	Franç de la Communauté Financière Africaine	SNPT	Société Nouvelle des Phosphates du Togo
FED	Fonds Européen de Développement	SOTOCO	Société Togolaise de Coton
FMI	Fonds Monétaire International	SRP	Stratégie de Réduction de la Pauvreté
FRPC	Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance	TCEN	Taux de Change Effectif Nominal
GFP	Gestion des Finances Publiques	RSF / FSSA	Revue du Secteur Financier / Financial System Stability Assessment
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau	SIDA /VIH	Syndrome immunodéficient acquis / Virus d'immunodéficience humaine
IBW	Institutions de Bretton Woods	TCER	Taux de Change Effectif Réel
IDE	Investissement Direct Etranger		
IDH	Indicateur de Développement Humain	TEC	Tarif Extérieur Commun
IPC	Indice des Prix à la Consommation	TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
IPH	Indicateur de Pauvreté Humaine	TOFE	Tableau des Opérations Financières de l'Etat
I-PPTE	Initiative Pays Pauvres Très Endettés	UD	Union Douanière
IADM	Initiative d'Allègement de la Dette Multilatérale	UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
IMF	Institution de Micro-Finance	USP	Unité de Santé Primaire
MAEP	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche	UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
MDAT	Ministère du Développement et de l'Aménagement du Territoire	ZLE	Zone de Libre Echange

# Table des matières

---

<b>I - ETAT DES LIEUX .....</b>	<b>1</b>
CONTEXTE ET PREPARATION DU DSRP .....	1
DIAGNOSTIC DE LA PAUVRETE ET SITUATION DES OMD .....	3
<b>II - ORIENTATIONS STRATEGIQUES.....</b>	<b>5</b>
AXE 1 : AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE POLITIQUE ET ECONOMIQUE.....	5
AXE 2 : CONSOLIDATION DU PROCESSUS DE RELANCE ECONOMIQUE ET PROMOTION DU DEVELOPPEMENT DURABLE .....	6
AXE 3 : DEVELOPPEMENT DES SECTEURS SOCIAUX, DES RESSOURCES HUMAINES ET DE L'EMPLOI.....	9
<b>III - CADRAGE MACROECONOMIQUE ET COUT DE LA STRATEGIE INTERIMAIRE.....</b>	<b>13</b>
CADRAGE MACROECONOMIQUE (SCENARIO DE BASE).....	13
SCENARII ALTERNATIFS .....	13
COUT ET FINANCEMENT DE LA STRATEGIE .....	14
<b>IV - SUIVI ET EVALUATION DE LA STRATEGIE DE REDUCTION DE LA PAUVRETE.....</b>	<b>15</b>
CADRE INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI DU DSRP.....	15
SYSTEME D'INFORMATION POUR LE SUIVI ET L'EVALUATION DE LA STRATEGIE .....	16
UN BESOIN URGENT DE RENFORCEMENT DES CAPACITES .....	16
<b>ANNEXES .....</b>	<b>I</b>
TABLEAU A : SITUATION DES OBJECTIFS DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT (OMD) AU TOGO .....	I
TABLEAU B : TABLEAU DES OPERATIONS FINANCIERES DE L'ETAT (TOFE) 2007-2010 (SCENARIO DE BASE).....	III
TABLEAU C : COUT GLOBAL DE LA STRATEGIE INTERIMAIRE PAR PROGRAMME ET TYPE DE FINANCEMENT .....	IV
TABLEAU D : INDICATEURS DE SUIVI DE LA PAUVRETE.....	V

Le Document intérimaire de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP-I) exprime un triple engagement du Gouvernement : d'abord faire de la lutte contre la pauvreté l'objectif fondamental autour duquel doivent s'articuler les politiques macroéconomiques et sectorielles ; ensuite, promouvoir une approche participative dans la formulation, la mise en œuvre et le suivi des politiques publiques ; enfin, proposer un cadre de référence unique et cohérent sur lequel peut s'appuyer la relance de la coopération entre le Togo et la communauté internationale.

Ce document de synthèse présente successivement, (i) une brève caractérisation de la situation du Togo ; (ii) la vision et les priorités nationales de développement ; (iii) le cadre macroéconomique de la stratégie de réduction de la pauvreté ; (iv) enfin, le cadre institutionnel pour le suivi de la mise en œuvre de cette stratégie. Ce document, conformément à son statut « intérimaire », balise les politiques publiques clés qui seront approfondies dans le DSRP complet et pourront faire l'objet d'une budgétisation exhaustive et détaillée dans un cadre cohérent de programmation des dépenses pour le moyen terme (CDMT).

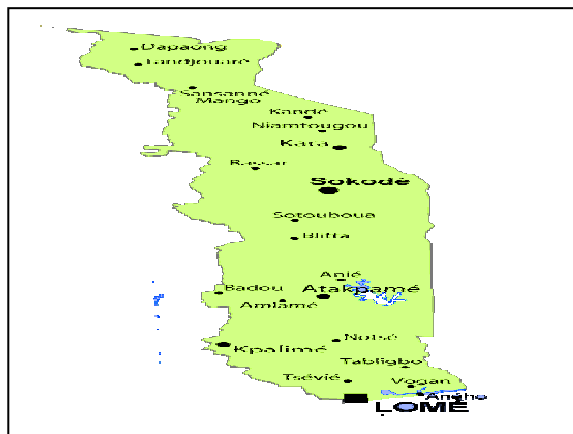
## I - ETAT DES LIEUX

### Contexte et préparation du DSRP

#### Situation politique

Depuis le début des années 90, le processus de démocratisation a été marqué par des troubles socio-politiques qui ont culminé en 1992-1993 avec une grève générale de neuf mois, entraînant une détérioration de la situation économique qui a été exacerbée par la suspension de la coopération de l'Union Européenne et d'autres partenaires au développement. Afin de lever les contraintes économiques liées aux pesanteurs politiques, le Gouvernement a engagé des consultations avec l'Union Européenne qui ont abouti, en avril 2004, à la souscription de 22 engagements pour l'instauration d'une démocratie apaisée au Togo. Le processus de mise en œuvre de ces engagements était largement avancé quand intervint le décès du Chef de l'Etat, entraînant de sérieux bouleversements dans la vie sociopolitique du pays.

Après l'élection présidentielle du 24 avril 2005, les nouvelles autorités ont entrepris de parachever la mise en œuvre des 22 engagements. Un dialogue politique s'est ainsi engagé incluant toutes les sensibilités nationales et a débouché sur la signature de l'Accord Politique Global (APG), le 20 août 2006, puis sur la formation d'un Gouvernement d'union nationale. Ce dernier a eu la double responsabilité d'engager les premières mesures de réformes prévues par le Programme de Référence signé avec le FMI et



**Tableau 1 : Situation de quelques indicateurs-clés**

<b>Superficie totale (1000 km<sup>2</sup>)</b>	56,6
<b>Population totale (millions, 2006)</b>	5,21
<b>Croissance naturelle de la population (%)</b>	2,4
<b>Espérance de vie à la naissance (ans, , 2006)</b>	55,1
<b>Taux de mortalité infantile (%o, 2006)</b>	78,0
<b>Prévalence VIH (% 15-49 ans)</b>	3,2
<b>Alphabétisation (% pop. 15 ans et +)</b>	53,6
<b>Taux de scolarisation brute (% classes d'âge)</b>	100,9
<b>Accès à l'eau potable (% population)</b>	52,6
<b>PNB (milliards US\$, 2006)</b>	2,2
<b>PNB/habitant (US\$, méthode Atlas)</b>	350
<b>Inflation (% 2005)</b>	6,8
<b>Exportations B&amp;S / PIB (% 2005)</b>	35,2
<b>Agriculture (% PIB)</b>	43,6
<b>Industrie (% PIB)</b>	24,0
<b>Services (% PIB)</b>	32,4
<b>Dette totale / PIB (% 2005)</b>	81,0
<b>Service dette / Export (%)</b>	1,8
<b>VAN dette / exportations (%)</b>	158,9
<b>Recettes courantes (incl. dons, % PIB)</b>	15,3
<b>Solde budgétaire courant (% PIB)</b>	1,7

d'organiser les élections législatives. Ces dernières se sont déroulées en octobre 2007 de manière transparente selon l'ensemble des observateurs. Un nouveau gouvernement a été formé en décembre 2007.

#### Situation économique

Pays côtier, membre de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le Togo a une économie qui dépend traditionnellement du secteur primaire. Ce secteur représente en effet environ 40% du PIB et occupe plus de 70% de la population active. Le secteur agricole est dominé par des exploitations de petite taille, à faible productivité et largement tributaires des aléas climatiques. Le Togo a une économie libérale et ouverte. Ses exportations qui portent essentiellement sur les phosphates, le coton, le ciment, le café, et le cacao, ont vu leur poids relatif décliner sensiblement : elles ne représentaient plus que 34% du PIB en moyenne sur la période 2002-2005 contre 45% environ dans les années 80.

Après avoir connu une croissance relativement soutenue à la fin des années 80, l'économie nationale a été fortement mise à mal par les effets de la crise socio-politique qui a perduré tout au long de la période 1990-2005. D'autres facteurs (mauvaise gouvernance, niveau insoutenable de la dette, difficultés des entreprises publiques et des principaux secteurs d'exportation,...) ont également joué un rôle majeur. Ainsi, la croissance moyenne annuelle du PIB à prix constants n'a été que de 1,1% depuis 1991, soit un niveau largement inférieur à l'accroissement naturel de la population estimé à 2,4% par an. En 2005, le Revenu national brut par habitant atteignait à peine 350 US\$. Classé de ce fait dans la catégorie des Pays les Moins Avancés (PMA), le Togo occupe par ailleurs le 147<sup>e</sup> rang mondial - sur 177 pays - en ce qui concerne l'Indice de Développement Humain.

Le Togo dépend de l'assistance étrangère pour le financement d'une bonne partie de son Programme d'Investissement Public (PIP). Traditionnellement, 80% de l'investissement public est financé par des ressources extérieures. La suspension de l'appui de la plupart des bailleurs de fonds depuis le début des années 90 a eu un effet désastreux sur l'investissement public qui est passé de 13,8% du PIB en 1990 à 3,3% en 2005 après avoir atteint un niveau plancher de 1,1% en 2003.

En ce qui concerne les finances publiques, elles connaissent une situation de déficit permanent imputable à la mobilisation insuffisante des recettes et à la faible maîtrise des dépenses. Sur le plan des recettes, le taux de pression fiscale demeure encore inférieur à 14% du PIB, soit trois points en dessous de la norme fixée par le mécanisme de surveillance multilatérale de l'UEMOA (17%). Cette situation est principalement due à l'importance de l'évasion fiscale et de la fraude fiscale, aux exonérations fiscales et douanières, à l'inefficacité des contrôles fiscaux en raison notamment des problèmes de ressources humaines dans les régies financières, à l'inadéquation du système de primes et à la non maîtrise par l'Etat du recouvrement des recettes non fiscales. Si en 2006, l'Etat continue à présenter un solde budgétaire de base déficitaire, il convient de noter les résultats encourageants obtenus dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de Référence (Staff-Monitored Program) avec le FMI qui couvrait la période octobre 2006 - juin 2007.

Des relations avec le reste du monde, il ressort un solde courant structurellement déficitaire sur la période en raison notamment du niveau élevé de la propension marginale à importer, de la faiblesse de la propension marginale à exporter, de la détérioration continue des termes de l'échange et de la faiblesse des services et des transferts de revenus en direction du pays. Le compte capital malgré ses excédents, n'arrive pas à contrebalancer le déficit du compte courant, à l'exception de l'année 2006.

La situation monétaire est caractérisée dans la période récente par l'amélioration de la position nette du Gouvernement, résultant de la consolidation des concours monétaires et de leur amortissement progressif qui consacre un désengagement progressif et sensible de l'Etat vis-à-vis du système bancaire. Ce

dernier a perdu sa capacité de financement des activités économiques en raison de la baisse de la rentabilité, du poids des prêts non productifs et des insuffisances du cadre judiciaire qui entravent le recouvrement des créances.

Quant à la dette de l'Etat, elle est devenue insoutenable. Le ratio service de la dette sur recettes totales a plus que triplé entre 2000 et 2005 en passant de 11,2% à 36,2%. En 2006, le poids de la dette totale par rapport au PIB a atteint 96%, contre 70% environ en 1992, et l'encours de la dette extérieure s'établissait à 783 milliards de FCFA dont près d'un tiers correspond à l'accumulation d'arriérés de paiements. Quant à la dette intérieure, son encours se situe à 311 milliards de FCFA en 2006.

### *Préparation du DSRP et processus participatif*

La préparation du DSRP intérimaire a été réalisée initialement entre février 2001 et novembre 2004. Compte tenu du contexte sociopolitique et économique, la stratégie de réduction de la pauvreté n'a pu être mise en œuvre. Un travail d'actualisation a donc été entamé à partir de la fin 2006 conduisant au DSRP-I adopté par le Gouvernement en mars 2008. La stratégie ainsi révisée a l'avantage de s'appuyer sur une base statistique riche et mise à jour grâce à la réalisation de trois enquêtes majeures en 2006 : enquête QUIBB (Questionnaire des Indicateurs de Base du Bien-Etre), enquête qualitative sur la pauvreté et enquête MICS : 3.

Simultanément, plusieurs documents de stratégie ont été préparés, en particulier la Stratégie de Développement à Long Terme axée sur les OMD qui constitue une référence essentielle pour le DSRP.

Tout au long du processus de préparation du DSRP-I (phase initiale puis phase d'actualisation), le Gouvernement a promu une démarche participative impliquant l'Administration publique, le secteur privé et les diverses composantes de la Société Civile (ONG, syndicats, confessions religieuses,...). Cette importance donnée à la participation s'est traduite entre autres par la présence massive des acteurs non gouvernementaux dans les différents séminaires, ateliers et groupes thématiques. L'enquête qualitative de 2006 a permis de renforcer la dimension participative du processus dans la mesure où elle a permis de discuter avec les populations sur leurs perceptions de la pauvreté et leurs attentes.

D'une manière générale, on observe une montée en puissance de la société civile qui joue un rôle important ces dernières années dans les domaines de la réduction de la pauvreté, de la préservation de l'environnement, de la bonne gouvernance et de la promotion de la femme. La participation très active de la société civile à la vie sociopolitique et économique a permis notamment d'atténuer les conséquences néfastes de la longue crise que le Togo traverse. Le processus pour l'élaboration du DSRP complet devrait être l'occasion de renforcer l'implication de la société civile, comme du secteur privé, dans la formulation des politiques publiques.

# Diagnostic de la pauvreté et situation des OMD

## Pauvreté monétaire

**Pauvreté monétaire :** Suivant l'enquête QUIBB, près de deux tiers des Togolais (61,7%) vivent actuellement en dessous du seuil de la pauvreté<sup>1</sup>. La pauvreté touche surtout le milieu rural où pratiquement trois ménages sur quatre sont pauvres (74,3%) contre deux sur cinq (36,8%) en milieu urbain. Les régions les plus touchées par la pauvreté sont la Région des Savanes (90,5%), la Région Centrale (77,7%) et celle de la Kara (75%). La pauvreté demeure largement supérieure à 50% pour les autres régions à dominante rurale : Maritime (69,4%) et Plateaux (56,2%). Enfin, pour Lomé, l'incidence est de 24,5%. Compte tenu de leur poids démographique, la région Maritime et la région des Plateaux concentrent à elles seules 45% de la population pauvre totale.

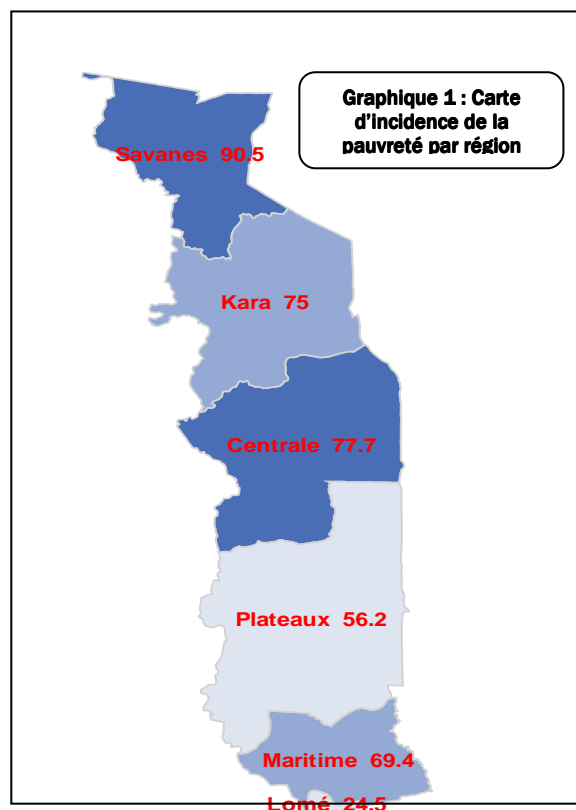
**Inégalités monétaires :** Les inégalités, mesurées par l'indice de Gini, sont peu différentes d'une région à l'autre. En revanche, les inégalités entre les milieux urbains et ruraux sont relativement importantes et contribuent à plus de 53% des inégalités sur le plan national. Globalement, les inégalités apparaissent relativement faibles comparativement aux autres pays de la sous-région ouest africaine.

**Inégalités d'accès aux services de base :** Les pauvres sont nettement défavorisés en matière d'accès à l'éducation, à la santé, à l'électricité et à l'eau potable. Ainsi, les 20% les plus riches bénéficient en moyenne d'une subvention à l'éducation par tête près de deux fois plus élevée que les 20% les plus pauvres. Des inégalités similaires sont constatées quant au bénéfice des subventions pour la santé. Dans le milieu rural où se concentrent environ 80% des pauvres, l'accès aux soins se fait par l'intermédiaire des dispensaires ou des cases de santé, ces dernières ne recevant aucune subvention publique. Pour l'électricité, c'est à peine un pauvre sur dix qui y a accès contre 43% des non pauvres. La fracture est moins prononcée pour l'accès à l'eau potable (respectivement 39% et 54%).

**Pauvreté et vulnérabilité :** Au vu des indicateurs de vulnérabilité actuels, il apparaît que plus de 4 Togolais sur 5 seront pauvres d'ici quelques années si aucune action n'est entreprise pour améliorer les conditions de vie des populations.

**Pauvreté et caractéristiques des ménages :** La pauvreté monétaire augmente à mesure que la taille du ménage s'accroît : plus de 90% des ménages dépassant 10 personnes sont pauvres contre seulement 25% des ménages de 3 personnes. De même, le taux de pauvreté évolue avec le niveau d'instruction du chef de ménage : 64% pour les ménages dirigés par une personne sans instruction contre 21% lorsque le chef de ménage a achevé l'enseignement secondaire. Les

ménages gérés par les indépendants agriculteurs constituent la catégorie socio-professionnelle la plus touchée par la pauvreté (incidence de 79%). Les moins touchés sont les ménages de salariés mais leur taux de pauvreté, sensiblement identique entre les secteurs publics et privés, reste relativement élevé (autour de 38%).

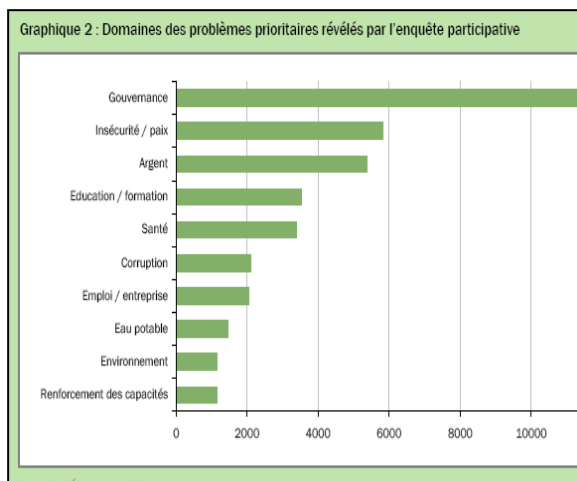


## Approche qualitative de la pauvreté

L'enquête qualitative de 2006, qui a permis de faire ressortir les perceptions des populations, indique que 3 Togolais sur 4 se considèrent comme pauvres. Pour les populations interrogées, les causes les plus importantes de la pauvreté au Togo sont à trouver dans la faiblesse des revenus des agriculteurs, le chômage des jeunes diplômés, l'insuffisance de financements alloués à l'éducation et à la santé, les troubles socio-politiques et la faiblesse dans l'accès à l'eau.

Les attentes de la population se concentrent sur trois volets. Elles concernent d'abord, le soutien dans le domaine social, l'accent étant mis sur l'approvisionnement en eau potable et l'accès aux produits de première nécessité ainsi qu'une amélioration de l'accès et de la qualité des écoles et centres de soins. Les populations évoquent en second lieu la promotion de l'emploi avec une priorité donnée au développement des activités génératrices de revenus et à l'accès au crédit en milieu rural, à l'emploi des jeunes en milieu urbain. Enfin, les populations interrogées considèrent que la réduction de la pauvreté passe par une vie politique apaisée, plus de justice et moins de corruption.

<sup>1</sup> Les seuils de pauvreté, calculés à partir des besoins alimentaires (2400 Kilo calories par équivalent adulte et par jour) et non alimentaires (proportion de la composante alimentaire), varient entre 154 853 FCFA (région des Plateaux) et 242.094 FCFA (Lomé).



## Pauvreté des conditions de vie et situation des OMD

**Allimentation :** Du fait de la crise économique et de la pauvreté croissante, l'état nutritionnel ne s'améliore pas dans le pays. En 2006, 42% de la population togolaise est sous-alimentée (apport calorique inférieur à la norme de 2400 Kcal par jour et par équivalent adulte) et cette sous-alimentation de la population est fortement corrélée avec la pauvreté monétaire (64% de sous-alimentés au sein de la population pauvre). On constate également que le taux de malnutrition des enfants de moins de 5 ans (24% dont 10% de malnutrition sévère) a augmenté entre 2000 et 2006.

**Education :** Le système éducatif togolais souffre de multiples problèmes : manque de personnel enseignant et insuffisance de la formation pédagogique du personnel en place ; insuffisance et vétusté des infrastructures et des équipements ; pénurie de manuels scolaires ; faiblesse de l'appui pédagogique ; système de gestion centralisé et peu efficace ; inadéquation des programmes d'enseignement aux nouvelles données du marché du travail. Devant l'incapacité de l'Etat à assurer l'offre de services éducatifs, les communautés, en particulier rurales ont dû prendre en charge le financement de l'enseignement de base. Malgré ces difficultés, les taux de scolarisation pour l'enseignement primaire tendent à augmenter (73% pour le taux net en 2006 contre 63,0% en 2000). Les disparités entre filles et garçons subsistent même si elles sont moins prononcées que dans d'autres pays de la sous-région : le ratio moyen national fille/garçon est de 0,94 pour le primaire, de 0,7 pour le collège et de 0,3 pour le lycée. Le taux d'alphabétisation pour les personnes âgées de 15 ans se situe à 57% en 2006 avec de fortes différences entre les hommes (70%) et les femmes (44%).

**Genre :** Dix ans après Beijing, le Togo a réalisé des progrès appréciables sur ce plan, en particulier sur le

plan juridique. L'épanouissement des femmes continue toutefois à se heurter au problème majeur de l'analphabétisme avec toutes ses implications en termes d'emploi, de participation sociale et de défense de leurs droits.

**Santé :** Si certains acquis existent (relativement bonne couverture physique du système sanitaire, amélioration des indicateurs sur le paludisme grâce à un appui soutenu des partenaires extérieurs, bonne prévention sur le VIH/SIDA,...), le secteur de la santé n'est pas en mesure de répondre à la demande de soins pour plusieurs raisons : pénurie de ressources humaines, insuffisance du plateau technique de soins et d'aide aux diagnostics, vétusté des infrastructures sanitaires, insuffisance du financement. Par ailleurs, la pauvreté monétaire influe sur la demande de soins : 74% de la population ne fréquentent pas les formations sanitaires modernes pour des raisons économiques. Les taux de mortalité maternelle (478 décès pour 100 000 naissances vivantes), infantile (77‰) et infanto-juvénile (123‰) demeurent élevés et éloignés des cibles fixées pour les OMD.

**Eau et assainissement :** La part des ménages togolais qui utilisent de l'eau potable salubre atteint 57% en 2006 en moyenne nationale (40% en milieu rural). L'insuffisance des ouvrages d'approvisionnement en eau potable et leur accès difficile sont les problèmes majeurs en particulier dans les zones rurales. Ils influent négativement sur la santé, la scolarisation des filles et la participation des femmes aux activités génératrices de revenus. Quant à l'assainissement, moins d'un ménage sur trois en moyenne – et un ménage sur dix en milieu rural – utilisent des installations sanitaires améliorées.

**Accès aux autres services de base :** 28% des ménages togolais ont accès à l'électricité avec une forte variation selon le milieu de résidence. Le taux d'accès est ainsi dérisoire (4%) en milieu rural. Environ 84% des routes ne sont pas bitumées et beaucoup de zones restent enclavées et/ou souffrent de la faiblesse des ressources disponibles pour assurer l'entretien du réseau. La couverture téléphonique est inférieure à 5%.

Globalement, la situation des OMD (voir tableau A en annexe) est assez critique au Togo. Selon les conclusions du premier rapport national de suivi des OMD (octobre 2003) au rythme actuel, aucun objectif du millénaire ne serait probablement atteint. Moyennant des efforts soutenus, les trois objectifs suivants seraient potentiellement atteints à savoir « l'éducation primaire pour tous », « l'amélioration de la santé maternelle » et « le combat contre le VIH/SIDA ». Par contre, il est peu probable que les quatre objectifs suivants : « éliminer l'extrême pauvreté », « promouvoir l'égalité des sexes », « réduire la mortalité des enfants » et « assurer un environnement durable », soient atteints en 2015.

## II - ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Arrimé à la Stratégie Nationale de Développement à Long Terme basée sur les OMD (SND/OMD) adoptée en 2007, le DSRP intérimaire vise l'amélioration durable et effective des conditions de vie des populations en s'attaquant aux causes de la pauvreté. Il repose sur la mise en œuvre de nouvelles politiques publiques susceptibles de garantir l'approfondissement de la démocratie, la relance durable de l'économie et la réduction de la pauvreté. Ces dernières seront détaillées et leur budgétisation affinée dans le cadre de la préparation du DSRP complet.

La stratégie intérimaire repose sur les trois axes suivants : (i) amélioration de la gouvernance politique et économique ; (ii) consolidation du processus de relance économique et promotion du développement durable ; et (iii) développement des secteurs sociaux, des ressources humaines et de l'emploi.

### Axe 1 : Amélioration de la gouvernance politique et économique

Le Gouvernement entend poursuivre les actions de promotion de la bonne gouvernance politique et économique entreprises depuis 2005. Celles-ci s'organisent autour de quatre volets : (1) l'amélioration de la gouvernance politique ; (2) la mise en œuvre des réformes institutionnelles ; (3) l'assainissement des finances publiques et la lutte contre la corruption ; et (4) une gestion saine et efficace des flux d'aide.

#### Amélioration de la gouvernance politique

L'amélioration de la gouvernance politique passe par la poursuite du processus de réconciliation nationale et de réformes politiques ainsi que le renforcement de l'Etat de droit et la sécurité des biens et des personnes

**Poursuite du processus de réconciliation nationale et de réforme politique :** Le processus de réconciliation nationale doit être poursuivi en assurant la mise en œuvre de l'ensemble des clauses de l'APG. Les priorités concernent ici : (i) l'organisation d'élections communales (2008) puis présidentielles (2010) libres et transparentes ; (ii) le renforcement des libertés et la consolidation des institutions démocratiques à travers la mise en place effective de toutes les institutions prévues par la Constitution du 14 octobre 1992 ; (iii) le retour des réfugiés sur le territoire national, leur prise en charge par des structures d'accueil et leur insertion sociale. Par ailleurs, des actions de renforcement des capacités devront être engagées en faveur des organisations de la société civile impliquées

notamment dans la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés publiques.

**Renforcement de l'Etat de droit et la sécurité des biens et des personnes :** Celui-ci renvoie aux mesures visant à instaurer des institutions - notamment judiciaires - crédibles et à des actions vigoureuses d'information et de sensibilisation sur les droits humains.

#### Mise en œuvre des réformes institutionnelles

**Modernisation de l'Administration :** Les Etats Généraux de l'Administration Publique, tenus en décembre 2006, ont mis en évidence les nombreux dysfonctionnements de l'Administration publique togolaise et les risques majeurs que fait peser sur le fonctionnement des services publics, notamment sociaux, l'hémorragie des effectifs liée aux flux massifs de départs à la retraite. Un cadre stratégique sera établi pour définir les bases du processus de la réforme administrative. Le programme de réforme devrait s'appuyer sur les principales recommandations des Etats Généraux qui touchent en particulier : (i) la rationalisation des structures des emplois et des effectifs des ministères et services publics ; (ii) la valorisation des ressources humaines et l'élaboration de plans de formation pour l'ensemble des personnels ; (iii) l'informatisation et l'automatisation des procédures administratives et la promotion des TIC.

**Réforme de la Justice :** Le Gouvernement assurera la poursuite de la mise en œuvre du Programme National de Modernisation de la Justice (PNMJ) établi à la suite d'un diagnostic approfondi (2004) et en cours d'exécution depuis 2006. Ce programme, qui bénéficie de l'appui de plusieurs partenaires au développement, s'articule autour de six composantes : (i) le renforcement des capacités d'administration de la justice ; (ii) la modernisation de la législation ; (iii) l'indépendance de la magistrature sur la base d'un code éthique et le fonctionnement des juridictions ; (iv) le renforcement des capacités des magistrats et auxiliaires ; (v) le contrôle des juridictions ; et (vi) l'amélioration de l'accès du public au droit.

**Droits de l'Homme :** Dans le but de promouvoir les Droits de l'Homme et d'honorer ses engagements pris devant le peuple togolais et la communauté internationale, le Gouvernement a adopté en mai 2007, un Programme National de Promotion et de Protection des Droits de l'Homme (PNPPDH). Ce programme, qui porte sur une durée de quatre ans, privilégie cinq actions principales : (i) améliorer le cadre normatif, institutionnel et opérationnel des droits de l'homme ; (ii) rendre les pouvoirs publics plus respectueux des droits de l'homme ; (iii) renforcer l'efficacité des autres intervenants ; (iv) asseoir une véritable culture des droits de l'homme à tous les niveaux ; (v) créer un centre de documentations et d'informations sur les droits de l'homme. La mise en œuvre de ce programme se heurte pour l'instant à l'absence de financements.

**Décentralisation et aménagement du territoire :** Les collectivités territoriales, en partenariat avec les ministères techniques directement concernés par la stratégie de réduction de la pauvreté, sont appelées à

jouer un rôle fondamental dans la mise en œuvre de cette dernière. En s'appuyant sur le programme national de consolidation de la décentralisation, validé en 2004, et sur la Loi sur la décentralisation (mars 2007), le Gouvernement mettra l'accent sur (i) le renforcement du cadre juridique ; (ii) la généralisation de la mise en place des collectivités territoriales décentralisées sur tout le territoire national ; (iii) l'étude puis la mise en place des dispositifs technique et financier d'appui aux collectivités locales ; (iv) la formation des élus et personnels des collectivités ; (v) l'information et la communication sur la décentralisation et le rôle des collectivités locales. L'établissement du découpage électoral et l'organisation des élections locales constituent une étape-clé du processus. En parallèle, le Gouvernement entend mettre progressivement en place les instruments et les compétences nécessaires afin d'opérationnaliser la Déclaration de Politique Nationale d'Aménagement du Territoire (DEPONAT), récemment élaborée.

### **Assainissement des finances publiques et lutte contre la corruption**

**Assainissement des finances publiques :** L'une des premières priorités consistera à approfondir le processus de modernisation des administrations fiscales et douanières, engagé en 2006, et à en accroître la performance. Un plan d'apurement des arriérés intérieurs sera également élaboré. Plus globalement, le Gouvernement, en s'inscrivant dans le cadre de l'initiative « PEFA » et en actualisant les recommandations des revues antérieures, établira une stratégie et un plan d'action pour le renforcement du système national de gestion des finances publiques. Il assurera sur cette même base l'harmonisation et l'alignement des interventions des partenaires au développement ainsi que le suivi des réformes consécutives. Le plan d'action devrait regrouper toutes les priorités liées à l'amélioration de la gestion des finances publiques dont : (i) le développement des méthodes et capacités de programmation budgétaire, avec l'introduction d'ici 2009 des Cadres de Dépenses à Moyen Terme ; (ii) le renforcement du système d'information comptable et d'enregistrement, avec l'informatisation de l'ensemble de la chaîne de la dépense ; (iii) le développement des contrôles internes et externes de l'exécution du Budget, avec notamment l'opérationnalisation de la Cour des Comptes ; (iv) la mise sur pied d'un système de suivi en temps réel des dépenses par poste budgétaire ; (v) la réforme du système de passation des marchés publics.

**Lutte contre la corruption :** Au-delà des réformes de gestion des finances publiques, qui doivent contribuer fortement à réduire les risques de corruption, le Gouvernement adoptera une politique nationale de lutte contre la corruption et mettra en place le cadre institutionnel et les mesures d'accompagnement nécessaires pour assurer un traitement efficace, équitable et transparent des cas de corruption. Il prendra par ailleurs les mesures découlant de l'adoption de la loi uniforme relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux, récemment votée, dont la mise sur pied de la Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières (CENTIF).

### **Gestion saine et efficace des flux d'aide**

Le Gouvernement a pris des initiatives en vue de relancer sa coopération avec les principaux partenaires au développement. Dans ce contexte, il entend proposer un cadre rénové pour la concertation et la mise en œuvre des programmes de coopération en s'appuyant sur les principes de la Déclaration de Paris (2005) dont le Togo est signataire. Dans l'immédiat, il préparera la prochaine échéance internationale de suivi de la Déclaration de Paris (Sommet d'Accra en 2008) et élaborera également le rapport sur l'état des lieux des indicateurs relatifs aux engagements pris dans le cadre de la Déclaration de Paris. Outre les mesures prévues dans le cadre de la réforme de la gestion des finances publiques (programmation et suivi des dépenses, gestion de la dette extérieure,...), d'autres actions sont envisagées telles que la mise en place d'un système performant d'information sur l'aide extérieure, la formation des cadres aux procédures des bailleurs de fonds et la création, dans le cadre du dispositif de pilotage du DSRP, de mécanismes permanents de concertation entre le Gouvernement et les partenaires au développement.

## **Axe 2 : Consolidation du processus de relance économique et promotion du développement durable**

Le Gouvernement envisage ici de poursuivre les réformes structurelles et de relancer l'économie par une politique visant à la fois une plus forte ouverture (intégration régionale et multilatéralisme de l'OMC), une plus grande équité (croissance pro-pauvre) et un développement durable. Celle-ci s'appuie sur cinq programmes spécifiques : (1) renforcement des réformes structurelles ; (2) renforcement de l'intégration régionale et promotion du commerce ; (3) relance de l'économie agricole et rurale ; (4) développement des infrastructures de soutien à la croissance économique ; (5) gestion efficace des ressources naturelles et de l'environnement.

### **Renforcement des réformes structurelles**

Ces réformes concernent essentiellement les entreprises publiques, le système financier et l'environnement des affaires.

**Entreprises publiques :** Le Gouvernement dynamisera la politique de réforme des entreprises publiques en se concentrant sur les opérateurs des secteurs coton et phosphates. Pour le premier, il s'agira, sur la base des audits récents, d'impulser la restructuration de la Société Togolaise de Coton (SOCOTO). Pour le second, le Gouvernement veillera à la mise sur pied de la Société Nouvelle des Phosphates du Togo (SNPT), créée

en 2007. Pour les autres entreprises publiques, des audits seront réalisés afin de définir les mesures à prendre.

**Système financier :** Les mesures à prendre concernent à la fois le secteur bancaire et le secteur de la micro-finance. S'agissant du premier, les priorités sont de (i) mettre en œuvre les mesures de restructuration et de redressement identifiées pour la BTCL, l'UTB et la BIA dans la feuille de route préparée par la BCEAO, la Commission bancaire de l'UEMOA et le FMI ; (ii) développer un marché local des bons du trésor ; (iii) améliorer substantiellement la supervision bancaire ; (iv) mettre en œuvre le plan global de redressement de la BTCL et de l'UTB. Pour le second secteur, les actions seront calées sur les objectifs fixés par la Stratégie Nationale de Micro-finance, récemment actualisée. Ces objectifs sont : (i) l'extension de l'accès des services financiers de la micro-finance à la majorité des ménages pauvres et des micro-entrepreneurs ; (ii) une meilleure intégration des Institutions de Micro-finance (IMF) viables au réseau bancaire national ; (iii) la diversification des produits et services financiers des IMF ; (iv) le renforcement de leurs capacités institutionnelles, de leur mise en réseaux et des mécanismes de supervision ; (v) la formation et l'organisation des bénéficiaires.

**Environnement des affaires :** Afin de corriger les grandes faiblesses de l'environnement national des affaires, le Gouvernement entend d'abord prendre un certain nombre de mesures d'urgence touchant aux cadres réglementaires. Elles concernent : (i) l'amélioration du fonctionnement du guichet unique au niveau des formalités administratives de création d'entreprise et l'accélération de la création d'un guichet unique pour les formalités douanières ; (ii) la rationalisation et la simplification des codes des impôts, douanier et foncier ; (iii) la révision de la loi portant statut de la Zone Franche ; (iv) la promotion d'un nouveau code des affaires appliqué aux normes de l'OHADA et la révision du code des investissements. S'agissant du cadre institutionnel, le Gouvernement veut renforcer les capacités des structures ministérielles en charge des PME et PMI et promouvoir la création d'une agence de développement du secteur privé et de l'entreprise. Enfin, il souhaite lancer un certain nombre d'études de filières afin d'identifier les créneaux porteurs et préparer les investissements nécessaires à la promotion des filières disposant d'un avantage comparatif.

### **Renforcement de l'intégration régionale et promotion du commerce**

Dans la perspective d'une relance de ses échanges au sein de l'espace communautaire de l'UEMOA et de la CEDEAO, une première priorité consiste à rendre opérationnelle les unités pilotes de suivi de la libre circulation des biens et des personnes et de mettre en conformité les textes réglementaires nationaux avec les textes communautaires.

Le Gouvernement va également poursuivre une politique commerciale qui vise à : (i) mettre en œuvre le plan d'action pour le développement et la promotion du commerce ; (ii) améliorer le cadre institutionnel et

réglementaire en vue de créer un environnement favorable au secteur privé, à l'investissement et à la promotion du commerce et des exportations ; (iii) améliorer la capacité de production et la compétitivité des entreprises ; (iv) renforcer et améliorer les capacités humaines et institutionnelles de gestion et de promotion des activités commerciales ; et (v) renforcer la présence active du pays au sein des organisations internationales chargées du commerce international. Dans ce cadre, le Togo souhaite pouvoir bénéficier de l'appui des programmes des organisations internationales (assistance technique de l'OMC, programme JITAP, Cadre Intégré Renforcé,...).

### **Relance de l'économie agricole et rurale**

La relance du secteur agricole constitue le premier point d'entrée pour lutter contre la pauvreté monétaire dans un milieu rural qui concentre 80% de la population pauvre. Les principales mesures se structurent autour des domaines suivants :

**Renforcement du cadre légal et institutionnel :** Les mesures concerneront : (i) le parachèvement de la libéralisation du secteur agricole et l'harmonisation des dispositions réglementaires avec les dispositions de l'UEMOA et de la CEDEAO ; (ii) le renforcement du contrôle de qualité des produits et intrants agricoles ; (iii) le renforcement des capacités des structures centrales et régionales du Ministère de l'Agriculture ; (iv) l'amélioration du cadre réglementaire pour l'émergence d'un entrepreneuriat rural ; (v) l'amélioration des fonctions d'information et de communication ; et (vi) l'amélioration de l'offre de services agricoles.

**Structuration du monde rural et professionnalisation des filières agricoles :** Les actions porteront sur : (i) l'appui à l'émergence et au renforcement des associations ou communautés villageoises ; (ii) le renforcement des Organisations professionnelles agricoles (OPA) et des chambres régionales d'agriculture ; (iii) le renforcement des interprofessions ; et (iv) l'appui à la promotion d'une nouvelle génération d'agriculteurs.

**Amélioration durable de l'accès aux ressources productives et aux marchés :** Les actions qui devront être précisées dans le DSRP complet s'organiseront autour des priorités suivantes : (i) l'amélioration de l'accès au foncier et la sécurisation foncière ; (ii) l'amélioration de la fertilité des sols ; (iii) l'amélioration de l'accès au financement des activités agricoles et rurales ; (iv) la promotion de la maîtrise de l'eau ; (v) l'adaptation des programmes de recherche et d'appui – conseil aux besoins des producteurs ; (vi) l'amélioration de l'accès aux semences améliorées ; (vii) l'amélioration de l'accès aux infrastructures de stockage/transformation/commercialisation et aux marchés des produits agricoles ; et (viii) le développement des infrastructures et équipements agricoles et ruraux.

**Filières café, cacao, coton :** Pour la filière café-cacao, des mesures vigoureuses sont nécessaires pour contrecarrer la chute de la production observée ces dix dernières années. Celles-ci concernent : (i) la réalisation d'une étude diagnostic et d'une stratégie de relance de

la filière ; (ii) la mise en place d'une structure légère pour l'appui-conseil aux producteurs ; (iii) la lutte intégrée contre les ravageurs et maladies ; (iv) l'appui au développement de la recherche pour trouver des variétés résistantes ; (v) la fourniture de matériel végétal amélioré ; (vi) la mise en place d'un système de crédit efficace ; et (vii) l'appui à la mise en place d'une interprofession. Pour la filière coton, les actions prioritaires sont ciblées sur la SOTOCO (amélioration de la gouvernance de l'entreprise, mise en place d'une comptabilité analytique, dispositions visant la réduction des coûts de production à tous les niveaux,...). D'autres mesures ciblent directement les producteurs : instauration d'un mécanisme transparent et concerté de fixation du prix du coton graine ; renforcement des groupements de producteurs et consolidation des unions de groupements et de leur organisation faïtière. Des financements complémentaires sont par ailleurs nécessaires pour appuyer la recherche, réhabiliter les pistes cotonnières, les magasins de stockage et les usines d'égrenage.

**Elevage et pêche :** Pour l'élevage, les priorités portent sur le renforcement de la diffusion des itinéraires techniques, la promotion de l'intégration de l'élevage à l'agriculture, la redynamisation des campagnes de vaccination contre les grandes épizooties; et enfin la mise en place d'un système de crédit adapté au cycle des productions animales. Pour la pêche, les actions prioritaires concernent notamment l'organisation et la formation des pêcheurs et pisciculteurs, le renforcement du système de contrôle sanitaire et la mise en place d'appuis spécifiques (promotion de caisses isothermes pour la commercialisation, appui en crédit,...).

### **Développement des infrastructures de soutien à la croissance économique**

Le Togo souffre d'un sous-équipement en infrastructures dans les domaines de l'énergie, des transports et des télécommunications. Ces secteurs connaissent par ailleurs d'importantes faiblesses institutionnelles. Cette situation se traduit par des infrastructures mal réparties, inaptes à soutenir l'activité économique – en particulier dans les zones rurales – et la compétitivité de l'économie nationale au vu de leurs coûts, de leur qualité et de l'efficacité de leur gestion. Au vu de ces insuffisances et de leur effet sur la croissance économique, le Gouvernement s'est résolu à impulser une dynamique nouvelle basée sur les orientations suivantes :

**Energie :** Afin de résoudre le double problème de la très forte dépendance énergétique à l'égard des pays voisins et du déficit d'offre par rapport à la demande, le Gouvernement entend (i) assurer une gestion plus efficace de l'énergie en réduisant les pertes et les gaspillages, (ii) instituer un cadre institutionnel et juridique favorable au développement du secteur, (iii) mettre en œuvre un plan de développement des sources alternatives prometteuses pour la production de l'énergie, tenant compte de la dimension environnementale et promouvoir l'implication des opérateurs privés.

Pour le *sous-secteur de l'électricité*, les priorités sont : (i) la réactivation à court terme des puissances dormantes pour faire face à la crise actuelle ; (ii) le renforcement de la capacité de production d'énergie électrique à moyen terme à travers l'exploitation des turbines à gaz et des sites hydroélectriques potentiels et l'installation des micros-centrales hydroélectriques dans les régions économiques du pays ; (iii) l'appui institutionnel et technique à la Direction Générale de l'Energie. Ces différentes mesures seront intégrées dans une politique d'énergie électrique en cohérence avec les politiques sectorielles au niveau sous-régional. Dans le domaine de la distribution de l'énergie électrique, une réforme sera engagée afin d'assurer la viabilité financière de la Compagnie Energie Electrique du Togo (CEET) à travers notamment une gestion transparente et une politique tarifaire équilibrée. Concernant le *sous-secteur de la biomasse-énergie*, les priorités retenues sont, d'une part la mise en place d'un cadre législatif, réglementaire et institutionnel adapté, favorisant, entre autres, l'accès des ménages aux énergies de substitution au bois-énergie, d'autre part, l'adoption de mesures visant à accroître la production durable de l'énergie. Pour le *sous-secteur des énergies renouvelables*, le Gouvernement entend promouvoir et vulgariser, à travers des projets ciblés, la micro hydroélectricité, l'énergie solaire, l'énergie éolienne et les biocarburants. Il assurera également l'exonération des taxes sur les appareils et équipements des énergies renouvelables.

Ces actions seront complétées par les principales mesures transversales suivantes : (i) renforcement de la participation du secteur privé au développement de la production d'énergie; (ii) intensification de la coopération sous-régionale dans le domaine de la production, de l'achat et de la vente et du transport de l'énergie ; (iii) promotion et vulgarisation du gaz domestique (GPL) ; (iv) création d'un Fonds destiné à l'électrification des localités rurales ; (v) mise en place d'un mécanisme de financement avec la participation des bailleurs extérieurs et du système financier national; et (vi) sensibilisation pour l'utilisation rationnelle de toutes les formes d'énergie.

**Transport :** La stratégie sectorielle vise d'abord à développer le *transport terrestre* avec trois objectifs majeurs : (i) améliorer la compétitivité des produits togolais sur les marchés intérieur et extérieur par une réduction des coûts des transports et une meilleure qualité des services offerts ; (ii) faciliter la mobilité des biens et des personnes ; et (iii) contribuer à la réduction de la pauvreté en milieu urbain et rural à travers le désenclavement, l'accessibilité aux services de base, la desserte des zones de production et la création directe et indirecte d'emplois. Avec l'appui des bailleurs de fonds, le Gouvernement entend mettre en œuvre le *Programme prioritaire 2008-2012* qui vient d'être élaboré par le secteur et propose une planification détaillée des travaux de construction et réhabilitation en fonction des priorités. Des mesures seront prises par ailleurs pour soutenir l'organisation privée du transport. Enfin, un volet institutionnel complète cette stratégie avec pour priorités l'amélioration de la qualité de management, le renforcement des capacités d'exécution et d'absorption des crédits dans le secteur, le renforcement du système d'informations statistiques

et l'amélioration de la coordination et de la gouvernance du secteur.

S'agissant du *transport maritime*, la priorité est d'améliorer la compétitivité du Port Autonome de Lomé (PAL). Il s'agira ici de soutenir la mise en œuvre du programme de développement du Port (construction d'un troisième quai, aménagement d'aires de stationnement, construction d'un port sec à l'intérieur du pays, mise en place d'un guichet unique pour accélérer les formalités). Le PAL compte également renforcer les initiatives (opération « solidarité sur la mer », A2PL,...) qui visent globalement à améliorer l'efficacité de la chaîne de transport maritime au Togo. Enfin, concernant le *transport ferroviaire*, l'objectif consiste à réhabiliter puis développer l'axe central sud-nord, ce qui constituerait un facteur important d'intégration des marchés.

**Développement des télécommunications :** Afin d'encourager les investissements dans le secteur et améliorer la couverture du territoire, le Gouvernement envisage d'accélérer l'ouverture du capital de la société nationale de télécommunications au secteur privé. Par ailleurs, il s'agira d'améliorer l'accès à la téléphonie mobile et à l'Internet. Pour ce faire, les priorités portent sur la dotation du Togo d'une connexion fiable et à haut débit Internet à moindre coût ainsi que sur la prise de mesures concertées avec les acteurs des TIC visant à lever les entraves au développement des services de télécommunications.

### *Gestion efficace des ressources naturelles et de l'environnement*

Le Gouvernement a élaboré une politique environnementale qui vise à promouvoir une gestion globale et rationnelle de l'environnement. Les priorités suivantes ont été retenues :

**Réduction des pressions sur les ressources naturelles :** Il s'agira de rationaliser l'exploitation des ressources naturelles au travers d'outils et techniques appropriés à la promotion d'un développement économique et social durable. Les actions stratégiques à engager sont regroupées en trois volets d'intervention relatifs à la conservation et la valorisation de la biodiversité ; la lutte contre la désertification et la dégradation des sols ; et l'atténuation des émissions de gaz à effets de serre et autres sources polluantes.

**Promotion de la gestion intégrée de la zone côtière :** A ce niveau, les actions programmées par le Gouvernement sont la dotation de la zone du littoral d'un cadre spécifique de gestion durable de l'environnement et la maîtrise de l'érosion côtière.

**Renforcement de la coopération régionale et internationale en matière de gestion de l'environnement :** Il s'agira ici de développer dans un cadre communautaire et international, une gestion concertée des ressources naturelles et des questions environnementales transfrontières.

**Renforcement des capacités nationales de gestion de l'environnement :** Trois axes d'intervention ont été définis : (i) l'intégration de la dimension

environnementale dans les politiques, stratégies, plans et programmes de développement ; (ii) le renforcement des capacités juridiques, institutionnelles, techniques et financières de gestion de l'environnement des différents secteurs d'activités et catégories d'acteurs du développement ; (iii) le développement de la conscience écologique des populations.

**Prévention et lutte contre les pollutions et nuisances :** Il s'agira de promouvoir : (i) une gestion écologiquement rationnelle des différentes catégories de déchets ; (ii) une gestion rationnelle des produits chimiques ; (iii) la préservation du cadre de vie des populations urbaines et rurales contre toutes les formes de pollutions et nuisances ;

**Prévention et gestion des catastrophes :** Afin de doter le pays des outils d'intervention adéquats, les priorités porteront sur (i) l'amélioration des cadres politique et institutionnel pour la prévention et la gestion des catastrophes, (ii) et le renforcement des capacités techniques et humaines en matière de planification et de suivi et d'alerte précoce.

## **Axe 3 : Développement des secteurs sociaux, des ressources humaines et de l'emploi**

Le dernier axe de la stratégie de réduction de la pauvreté repose sur cinq programmes spécifiques : (1) promotion du système d'éducation et de formation ; (2) développement du système et des services de santé ; (3) amélioration du niveau nutritionnel des populations ; (4) amélioration de l'accès à l'eau potable et aux infrastructures d'assainissement ; et (5) promotion de l'équité genre, de l'emploi, de la protection sociale et du développement communautaire.

### *Promotion du système d'éducation et de formation*

Le Gouvernement a fait de l'enseignement primaire une de ses premières priorités, avec pour objectif principal d'assurer une éducation primaire pour tous d'ici à 2015 conformément aux OMD. Les orientations stratégiques de ces politiques sont les suivantes par niveau d'éducation :

**Enseignement préscolaire :** Il s'agira entre autres : (i) de promouvoir une éducation préscolaire et d'encourager les initiatives en faveur de son développement à base communautaire pour préparer l'enfant aux apprentissages ultérieurs ; et (ii) d'assurer l'amélioration quantitative et qualitative de l'offre à travers la réhabilitation des infrastructures existantes, la construction de nouvelles salles de classe, la formation des formateurs et la formation des éducateurs et éducatrices. Le Gouvernement veillera à une couverture équitable des zones rurales et urbaines à travers un plan de communication, un encouragement aux initiatives éducatives pertinentes des ONG, du secteur privé et des communautés en

faveur de la petite enfance et surtout pour la scolarisation des petites filles.

**Enseignements primaire et secondaire :** Six priorités sont retenues : (i) améliorer le cadre d'accueil des élèves, avec un accent particulier sur la qualité et l'équité à tous les niveaux, à travers la construction de nouvelles salles de classe fonctionnelles dotées de latrines, la réhabilitation des salles de classe vétustes, l'équipement des écoles en tables bancs; (ii) améliorer les conditions d'encadrement des élèves par le recrutement, la formation et le recyclage des enseignants ; (iii) assurer aux élèves un plus large accès aux manuels et matériels scolaires ; (iv) mettre en place des sous-cycles afin de réduire le taux de redoublement des élèves, une fois que les cadres d'accueil, d'encadrement et de fourniture de manuels et matériels scolaires auront atteint un niveau satisfaisant ; (v) améliorer les taux de scolarisation et de rétention des élèves en cours de cycle, en vue de mettre le Togo sur le sentier de l'éducation universelle d'ici 2015 à travers la dotation de certaines écoles de cantines scolaires du côté de l'offre et la subvention des parents démunis du côté de la demande, en collaboration avec les partenaires au développement, surtout dans les milieux défavorisés ; et (vi) réaliser une étude sur la faisabilité de la gratuité de l'école primaire intégrant, compte tenu des conséquences fiscales peu supportables par le budget, une réflexion sur des modes alternatifs d'offre de services éducatifs pour la petite enfance sous forme de stratégie équilibrée entre un appui raisonnable de l'Etat et une contribution des parents.

**Enseignement technique et formation professionnelle :** Le Gouvernement envisage : (i) d'améliorer les conditions d'accueil à travers, la construction de salles de classes et d'ateliers, l'équipement en tables/bancs et la dotation en manuels scolaires ; (ii) d'améliorer les conditions d'encadrement et de promouvoir l'équité dans l'enseignement technique et la formation professionnelle en assurant le recrutement, la formation et le recyclage des enseignants/formateurs.

**Enseignement supérieur :** Les trois priorités dans ce domaine sont : (i) l'amélioration de la gestion et du pilotage de l'enseignement supérieur ; (ii) l'amélioration de la qualité et la promotion de l'équité genre dans l'enseignement supérieur ; et (iii) le renforcement des structures d'accueil dans les Universités du pays.

Toutefois, au vu de la relative saturation du secteur moderne de l'emploi, de la détérioration des conditions actuelles d'enseignement et du poids élevé de l'enseignement supérieur (18% du budget de l'éducation en 2005), des mesures seront prises en matière de gestion des flux d'élèves tout au long du système, surtout au niveau de la transition entre les premier et second cycles du secondaire et de l'accès au supérieur. Le développement de l'enseignement technique et de la formation professionnelle est ici crucial afin de concilier les mesures de réduction du taux de redoublement dans les enseignements primaire et secondaire et la maîtrise du flux d'étudiants au niveau du supérieur.

**Alphabétisation :** L'action du Gouvernement visera à accélérer le processus d'élaboration de la politique

nationale d'alphabétisation, à revoir le contenu des programmes (programmes d'alphabétisation fonctionnelle) et à créer un environnement permettant aux adultes analphabètes particulièrement les femmes et les jeunes déscolarisés, notamment les filles, d'avoir accès à une éducation leur permettant de mieux s'intégrer dans leur milieu et d'initier des activités génératrices de revenus.

## **Développement du système et des services de santé**

Le Gouvernement a retenu cinq objectifs stratégiques, qui participent à la réalisation des OMD liés à la santé :

**Renforcement du système national de santé :** Au titre de ce premier objectif, le Gouvernement entend poursuivre les réformes du système national de santé en vue de le doter des capacités nécessaires pour conduire à bien la mise en œuvre des actions concourant à l'atteinte des OMD d'ici 2015 en matière de santé. A cet effet, les actions retenues sont : (i) le renforcement institutionnel à travers l'adoption et la mise en application d'une loi portant code de la santé publique par l'Assemblée Nationale ; (ii) la réforme du système de co-gestion entre l'Etat et les communautés à travers les Comités de Gestion (COGES) débouchant sur une clarification du statut juridique de ces derniers ; (iii) la participation effective des COGES, des représentants de la société civile et des ONG (nationales et internationales) qui s'occupent de la santé communautaire et de l'appui aux COGES dans toutes les instances du système qui touchent à la problématique des droits à la santé ; (iv) la meilleure définition des prérogatives et missions des différents niveaux (central, régional, de district et des USP) et l'application réelle des droits et missions respectives ; (v) le renforcement des ressources humaines par l'organisation des recrutements d'agents de santé, et l'élaboration d'une politique nationale et d'un plan de gestion des ressources humaines pour la santé prenant en compte le renforcement des capacités du personnel en cours d'emploi ; (vi) la réforme du système de gestion et d'utilisation des ressources et le renforcement en infrastructures et équipements et (vii) la mobilisation des partenaires au développement pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de développement des ressources humaines à moyen et long termes. Il s'agit de donner la priorité au bon fonctionnement de l'existant à travers la réhabilitation et l'équipement des infrastructures existantes, l'élaboration d'une carte sanitaire en vue de mieux prendre en compte les zones mal couvertes par l'offre et la construction de nouvelles infrastructures en fonction des besoins définis par la carte sanitaire.

**Promotion de la santé maternelle et infantile :** L'objectif du Gouvernement est de rendre disponibles et accessibles les services de santé maternelle et infantile en vue de réduire sensiblement par tous les moyens les décès de mères et d'enfants de moins de cinq ans. A cet effet, les actions porteront sur : (i) l'accroissement de la disponibilité et de l'accessibilité des services de soins préventifs et curatifs pour les enfants de moins de cinq ans par la mise en œuvre d'un Plan Pluriannuel Complet (PPAC) du Programme Elargi de Vaccination (PEV), la mise en œuvre des soins de santé primaire

infantiles et néo-nataux, et des soins hospitaliers ; et (ii) l'accroissement de la disponibilité et l'accessibilité des services de soins promotionnels préventifs et curatifs pour la mère par la promotion de la planification familiale, la dispensation de soins prénataux et prévention des complications obstétricales, l'amélioration des services de la PTME, la prévention du paludisme pendant la grossesse, la dispensation des soins d'accouchement et post-partum ainsi que les complications, et la prévention des infections sexuellement transmissibles.

**Prévention et traitement du VIH/SIDA :** Le Gouvernement entend renforcer les efforts en cours qui ont porté leurs fruits en faisant passer le taux de prévalence de 6% en 2000 à 3,2% selon les dernières estimations de 2005. L'objectif visé est de rendre disponible et accessible toute la gamme des prestations de soins préventifs, curatifs et de soutien de manière à donner au VIH/SIDA une étiquette de maladie chronique. Les actions retenues porteront sur : (i) l'accélération ou le renforcement des actions de prévention par des interventions centrées sur les jeunes, les travailleuses de sexe et leurs clients, l'approvisionnement, la distribution et le marketing social des préservatifs, la prévention des IST, la sécurité du sang, la prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant et le conseil pour le dépistage volontaire et anonyme ; (ii) le renforcement des capacités de prise en charge ; (iii) le renforcement des mesures de soutien qui ciblent essentiellement les orphelins et les enfants rendus vulnérables du fait du VIH/SIDA ; et (iv) le renforcement de la coordination, du suivi/évaluation et de la recherche.

**Prévention et traitement du paludisme :** L'action du Gouvernement vise à améliorer la disponibilité et l'utilisation de la Moustiquaire Imprégnée d'Insecticide (MII), prévenir efficacement le paludisme pendant la grossesse et mettre en œuvre efficacement la politique de traitement du paludisme. Les interventions publiques porteront sur : (i) le renforcement des actions de prévention par l'approvisionnement et la distribution des MII, la mise en œuvre d'un plan de marketing social pour l'utilisation des MII et le traitement préventif intermittent des femmes enceintes ; et (ii) la mise en œuvre de la politique de traitement du paludisme par l'approvisionnement en médicaments antipaludéens (CTA et autres) et consommables, la réalisation des tests de diagnostic de confirmation du paludisme, la prise en charge correcte des cas de paludisme simple dans les structures de soins ou à domicile par les agents de santé communautaire et la prise en charge correcte des cas de paludisme grave dans les structures de soins.

**Renforcement du dépistage et du traitement de la tuberculose :** Il s'agira ici d'améliorer le dépistage et le traitement de la tuberculose à travers la stratégie DOTS (Directly Observed Therapy Short-Course). Les interventions porteront sur l'accroissement des capacités de détection de nouveaux cas de Tuberculose Pulmonaire à Microscopie positive (TPM+), l'amélioration de la qualité de la prise en charge thérapeutique à travers la stratégie DOTS et la mise en place d'un mécanisme de suivi/évaluation.

## *Amélioration du niveau nutritionnel de la population*

Le Gouvernement entend améliorer le niveau nutritionnel de la population vulnérable à travers les trois axes suivants :

**Renforcement de l'efficacité des programmes existants et promotion de nouveaux programmes de lutte contre les carences nutritionnelles :** Cet objectif sera poursuivi à travers la mise en œuvre de la Stratégie Accélérée pour la Survie et le Développement des Enfants, la promotion des aliments riches en micro-nutriments et l'enrichissement/fortification des aliments. En outre, la stratégie nationale de l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant, dans le contexte du VIH et d'urgence, sera mise en œuvre et le développement des cantines scolaires dans les établissements pré-scolaires et primaires dans les zones vulnérables sera assuré. D'autres actions sont prévues : programme nutritionnel ciblé sur les filles adolescentes, les femmes en état de grossesse et les femmes allaitantes ; mécanisme de surveillance zoo-sanitaire, phytosanitaire, alimentaire et nutritionnel ; programmes spécifiques de prise en charge alimentaire des personnes vulnérables (3ème âge, VIH/SIDA, mères et enfants souffrant de carences nutritionnelles sévères).

**Sensibilisation de la population vulnérable sur l'impact d'une bonne alimentation sur son état de santé :** Il s'agira de mener des campagnes d'information, de sensibilisation et d'éducation de l'ensemble des acteurs publics et de la société civile sur l'importance d'une bonne alimentation dans la préservation de la santé.

**Amélioration du cadre institutionnel :** Les trois priorités identifiées concernent le renforcement des capacités institutionnelles et du cadre politique de promotion de l'alimentation et de la nutrition, l'amélioration du cadre légal et le développement du système d'information et du mécanisme de collecte de données.

## *Amélioration de l'accès à l'eau potable et aux infrastructures d'assainissement*

Le Gouvernement s'est fixé quatre orientations stratégiques dans ce domaine :

**Amélioration du système de gestion des ressources en eau suivant l'approche GIRE.** L'action du Gouvernement consistera à : (i) adopter et mettre en œuvre le document de politique et stratégies nationales de GIRE ainsi que la loi portant Code de l'eau ; (ii) mettre en œuvre un programme d'actions prioritaires de GIRE (collecte de données, sensibilisation, renforcement de capacités) ; (iii) mettre en place les institutions de GIRE ainsi que les textes réglementaires requis ; et (iv) conduire un cas pilote d'application des principes de la GIRE dans le bassin de Zio-Lac Togo.

**Amélioration du niveau d'accès des populations à l'eau potable en milieu rural, semi urbain et urbain.** Celle-ci s'effectuera d'abord à travers la mise en œuvre de la

politique d'Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement en milieu rural et semi-urbain, reposant notamment sur l'appropriation par les populations de l'entretien et de la maintenance des ouvrages. Il s'agira d'effectuer les investissements d'AEP en ciblant les zones rurales les moins desservies et les centres semi urbains où les taux de couverture sont les plus bas. En milieu urbain, l'objectif est de doter d'un système d'AEP les villes qui n'en disposent pas jusqu'ici, et de renforcer les systèmes d'AEP de Lomé et Kara.

**Amélioration du niveau d'accès aux services d'assainissement de base par la promotion d'infrastructures adéquates.** Les actions retenues dans ce domaine portent sur : (i) la facilitation de l'accès des ménages aux systèmes d'assainissement décentralisés par l'application d'une politique de subvention ; (ii) l'exécution des travaux d'urgence en matière d'assainissement pluvial de la ville de Lomé, accompagnés d'un système d'entretien durable ; et (iii) l'élaboration des schémas directeurs d'assainissement des villes autres que Lomé.

**Sensibilisation de la population sur l'impact d'une bonne hygiène et assainissement sur l'état de santé.** Les actions de sensibilisation seront centrées, pour les ménages, sur l'utilisation des installations sanitaires et l'évacuation des excréta et eaux usées. Par ailleurs, une sensibilisation des sociétés de vidange sera effectuée en vue de déboucher sur une organisation en filière permettant le déversement des boues de vidange et des eaux usées sur des sites appropriés.

### **Promotion de l'équité genre, de l'emploi, de la protection sociale et du développement communautaire**

**Promotion de l'équité genre et de l'autonomisation des femmes.** Quatre volets doivent baliser les interventions publiques dans ce domaine : (i) la promotion de l'éducation et de la formation de la fille et de la femme ; (ii) la promotion de la santé de la femme suivant ses besoins spécifiques ; (iii) l'autonomisation et le respect du statut juridique et social de la femme dans l'optique des droits humains ; (iv) la promotion et la valorisation du travail féminin ainsi que celle de la participation des femmes aux sphères de décision.

**Promotion de l'emploi décent.** Pour lutter contre le chômage, notamment des jeunes, et la forte précarité de l'emploi, le Gouvernement entend s'appuyer sur les priorités définies dans le *Document Cadre de Politique de l'Emploi et de Lutte contre la Pauvreté* (2004). Quatre axes prioritaires ont ainsi été retenus : (i) le renforcement et l'amélioration du cadre juridique et institutionnel par l'opérationnalisation de l'Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi ; (ii) le développement de l'auto emploi ; (iii) le renforcement des mécanismes de micro crédits, de micro assurance ;

(iv) le renforcement des formations qualifiantes et la dynamisation du Fonds National d'Apprentissage, de Formation et de Perfectionnement Professionnels.

**Protection sociale.** L'objectif général du Gouvernement en la matière est d'améliorer la protection sociale des couches pauvres et vulnérables, notamment des personnes âgées et des personnes handicapées. A cet effet, une politique de protection sociale sera élaborée en partant de quatre priorités opérationnelles : (i) le développement de nouvelles stratégies de prise en charge des populations ; (ii) le renforcement des capacités des structures existantes telles que l'Agence de Solidarité Nationale ; (iii) l'appui à la mise en place de mécanismes de protection et de sécurité sociale au profit des travailleurs du secteur informel et des artisans ; et (iv) l'amélioration de la prévision et de la gestion de la vulnérabilité aux différents chocs et catastrophes. L'intervention en faveur des personnes handicapées mettra plus particulièrement l'accent sur leur prise en charge au sein du système d'éducation et de formation professionnelle et la prise en compte de leurs conditions dans l'actualisation des différentes politiques sectorielles. Une politique nationale à l'égard des personnes âgées sera par ailleurs établie à partir des résultats d'une étude actuellement en cours.

**Protection de l'enfance.** Les principaux volets d'intervention sont : (i) l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique nationale de protection et de promotion de l'enfance ; (ii) l'adoption d'un cadre juridique et institutionnel approprié pour la protection de l'enfance en général et pour la protection des orphelins et autres enfants rendus vulnérables par le VIH/SIDA ; (iii) l'organisation et l'encadrement des populations pour une participation active et permanente au développement endogène et auto-entretenu ; (iv) la planification, la coordination et le suivi des programmes de protection et de promotion de l'enfance et de la jeunesse en difficulté ; et (v) l'appui aux couches les plus défavorisées pour faire écran à tout processus de désintégration de la famille, de trafic et d'exploitation de l'enfant.

**Développement communautaire.** En s'appuyant sur les acquis des initiatives précédentes et en cours (PURP, Programme de microréalisations,...), le Gouvernement entend étendre, avec l'appui des partenaires, les programmes fondés sur l'approche communautaire et dont l'efficacité sur l'amélioration à court terme des populations a été démontrée. L'accent sera mis sur le renforcement des capacités organisationnelles, matérielles et financières en vue d'assurer un encadrement plus efficace des communautés à la base et de garantir la pérennité des infrastructures. Le Gouvernement, avec l'appui des Nations Unies, entend lancer dès 2008 l'initiative des « Villages du millénaire », laquelle consiste à doter les zones ciblées de toutes les infrastructures et autres ressources nécessaires à l'atteinte des OMD.

# III - CADRAGE MACROECONOMIQUE ET COUT DE LA STRATEGIE INTERIMAIRE

## Cadrage macroéconomique (scénario de base)

Le cadrage macro-économique de la stratégie intérimaire est fondé sur un scénario de base, convenu avec les services du FMI. La mise en œuvre rigoureuse des principales réformes politiques et économiques constitue une condition essentielle pour la réalisation de performances soutenues en matière de croissance, d'investissement et, par ce biais, de réduction de la pauvreté.

**Croissance économique :** Il est attendu un relèvement du taux de croissance économique qui devrait passer de 2,1% en 2007 à 3,0% en 2008, pour se situer en fin de période 2010 à 4,2%.

**Investissement :** Le taux d'investissement est en augmentation constante sur la période, gagnant près de cinq points sur la période. La bonne tenue du niveau de l'épargne, en raison du flux d'aide et des autres transferts, espérée du nouveau contexte économique se traduit par une amélioration du solde épargne - investissement sur la période qui passe de 6,8% en 2007 à 3,5% en 2010.

**Finances publiques :** Grâce aux effets des réformes fiscales, le taux de pression fiscale devrait progresser et contribuer à un relèvement des recettes budgétaires relativement au PIB (17,8% en 2010). Simultanément, les dépenses courantes passeraient de l'équivalent de 18,9% du PIB en 2007 à 16,3% en 2010, le Gouvernement ayant fait l'option de mettre l'accent sur le financement des infrastructures socio-économiques. Les dépenses en capital devraient ainsi évoluer sensiblement (7,1% du PIB en 2010 contre 2,4% en 2007). Cette évolution respective des recettes et dépenses publiques devrait conduire à un solde budgétaire primaire positif (1,5% du PIB en 2010). Le déficit budgétaire (hors dons base ordonnancement) resterait sur la période assez soutenable. La prise en charge du gap de financement entre 2008 et 2010 implique cependant un engagement plus important de la communauté financière internationale aux côtés du Gouvernement togolais.

**Prix :** Malgré l'accroissement de la demande intérieure induit principalement par la progression des dépenses publiques nécessaires pour financer les infrastructures socio-économiques de base, le taux d'inflation devrait être ramené dans la limite fixée par l'UEMOA (3,0 % au maximum). Ce résultat serait obtenu à la faveur d'une offre de production en forte progression, d'une politique monétaire

communautaire efficace et d'une politique de substitution de certains produits de base importés sujets à des inflations.

**Un déficit des paiements extérieurs soutenable :** En corrélation avec une amélioration des termes de l'échange, l'accroissement des exportations, et l'augmentation des transferts, les paiements extérieurs courants devraient enregistrer sur la période, un déficit moyen de l'ordre de 4% du PIB, contre 6% en raison d'une augmentation des importations compatibles avec la demande intérieure. Les réserves internationales brutes se stabilisent tout de même aux alentours de 3 mois d'importation,

Tableau 2 : Principaux indicateurs du cadre macroéconomique

Principaux indicateurs	2007	2008	2009	2010
Taux de croissance du PIB réel	2.1	3.0	3.5	4.2
Taux d'investissement	14.1	16.5	18.7	19.3
Recettes fiscales et non fiscales (% PIB)	17,1	17,2	17,5	17,8
Solde budgétaire primaire (en % du PIB)	0,0	0,0	0,6	1,1
Solde budgétaire hors dons (en % du PIB)	-4,1	-4,6	-5,4	-5,6

**Une masse monétaire maîtrisée :** Après avoir connu une forte croissance en 2006, la masse monétaire devrait être maîtrisée à la faveur des réformes entreprises dans le secteur financier et une politique prudente de crédit à l'économie.

## Scénarii alternatifs

Fondé principalement sur un redressement des finances publiques, le scénario de base n'incorpore pas suffisamment les besoins en matière d'OMD. Les dépenses globales augmentent de deux points de PIB entre 2007 et 2010, traduisant une progression moins rapide qu'au cours des années 2005-2007.

Un scénario alternatif haut, plus ambitieux en matière d'investissement public, a été élaboré. Ce scénario, qui prend en compte - de manière plus importante mais dans des proportions supportables<sup>2</sup> - les coûts estimés pour l'atteinte des OMD, débouche sur un taux de croissance du PIB plus élevé (7% en 2010) mais également sur une augmentation du volume des dépenses - de plus de 40 milliards de FCFA par an par

<sup>2</sup> L'incorporation intégrale des coûts estimés nécessaires sur la période pour l'atteinte des OMD mènerait à des déficits insoutenables de l'ordre de 20% du PIB.

rapport à la situation de base - et sur un déficit budgétaire plus prononcé, voisin de 9% du PIB, soit un peu plus de 3 points au-dessus de celui du scénario de base. Un tel scénario implique un plaidoyer très soutenu auprès de la communauté des bailleurs de fonds pour une mobilisation des ressources pour faire face aux besoins de financement supplémentaires.

Pour tenir compte des risques qui pèsent sur le scénario de base (insuffisance de capacités pour la mise en œuvre des réformes, aléas de la production agricole, rigidité de l'offre, lenteur dans le réengagement des partenaires extérieurs), un scénario alternatif bas a également été étudié. Il aboutit à des perspectives sombres en termes de croissance (1,7% à l'horizon 2010), d'investissement et de mobilisation de ressources intérieures et extérieures. Il se traduit par un creusement du déficit budgétaire (environ 6%) et à un profil de dépenses rendant peu crédible l'atteinte même partielle des OMD à l'horizon 2015.

## Coût et financement de la stratégie

Le coût global de la stratégie intérimaire est évalué à partir du cadrage macroéconomique (scénario de base) et des coûts des OMD estimés sur la période 2008-2010. Ce coût total est estimé à 514,2 milliards de FCFA pour les trois années, soit 57% de l'enveloppe globale du cadrage macroéconomique.

Ce coût se répartit comme suit: 274,2 milliards de FCFA financés par des ressources internes (53%), 179,0 milliards de FCFA financés par des ressources externes (35%) sous forme notamment de dons (appuis budgétaires pour la réduction de la pauvreté) et éventuellement d'emprunts hautement concessionnels; et 61,0 milliards de FCFA des besoins de financement additionnels à rechercher (12%). Dès 2008, environ 140 milliards sont nécessaires pour faire face aux mesures prévues pour cette année-là.

Sur la période 2008-2010, les deux axes relatifs au « Développement des secteurs sociaux, des ressources humaines et de l'emploi » (281,5 milliards) et à la « Consolidation du processus de relance économique et promotion du développement durable » (160,3 milliards) représentent l'essentiel du coût de la stratégie avec respectivement 55% et 31% du total. L'« Amélioration de la gouvernance politique et économique » (58,2 milliards de FCFA) représente quant à elle 11% du coût global et les 3% restants sont réservés au suivi et à l'évaluation de la stratégie.

Sur les quatorze (14) programmes spécifiques envisagés, trois (3) programmes concentrent pratiquement les deux tiers des coûts, à savoir: « Promotion du système d'éducation et de formation » (24%); « Développement du système et des services de santé » (21%) et « Développement des infrastructures de soutien à la croissance économique » (19%). Ceci traduit pleinement la volonté du Gouvernement de réaliser des progrès importants en matière d'atteinte des OMD.

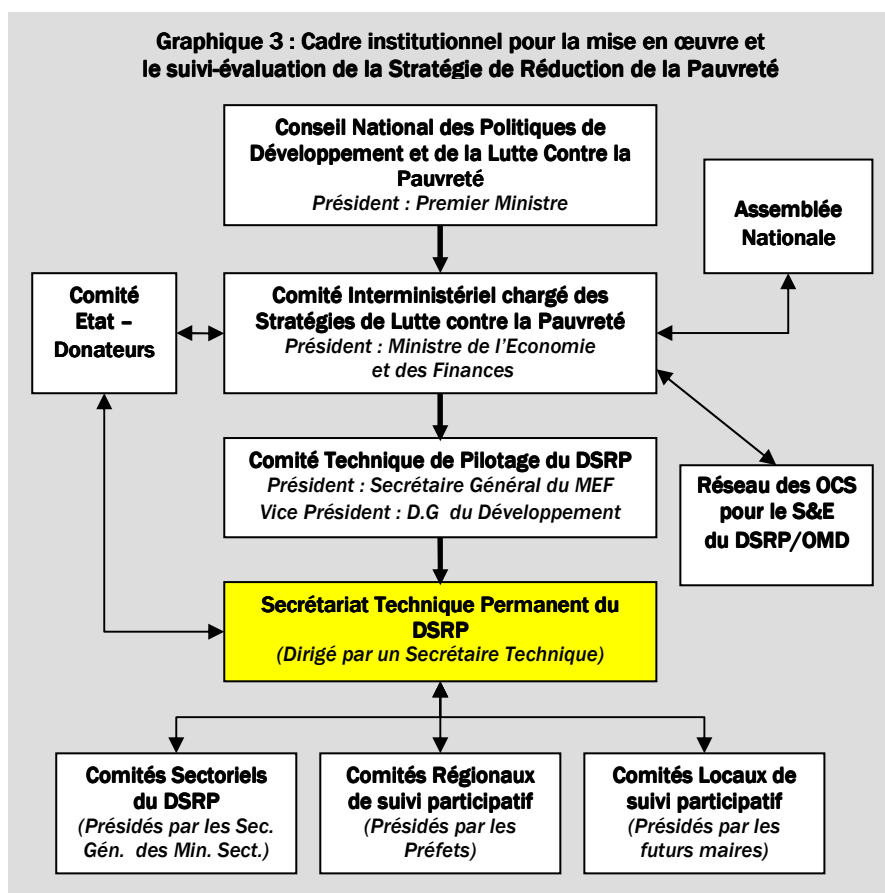
# IV - SUIVI ET EVALUATION DE LA STRATEGIE DE REDUCTION DE LA PAUVRETE

La mise en œuvre efficace de la stratégie de réduction de la pauvreté requiert (i) le plein fonctionnement du nouveau cadre institutionnel proposé dans le DSRP-I, (ii) la mise en place d'un système statistique performant, (iii) et des actions de renforcement de capacités ciblées sur les administrations en charge des secteurs-clés pour la relance économique et la réduction de la pauvreté.

## Cadre institutionnel de mise en œuvre et de suivi du DSRP

Le nouveau cadre institutionnel préconisé se traduit par un dispositif de pilotage qui doit couvrir les différentes étapes du cycle DSRP (préparation, mise en œuvre, suivi-évaluation et actualisation des politiques publiques clés). Le dispositif est composé d'une série d'organes positionnés à partir du suivi communautaire jusqu'au suivi centralisé (voir graphique 3).

Au niveau du pilotage politique, le dispositif comprend : (i) le Comité Interministériel chargé des Stratégies de Lutte contre la Pauvreté (CILSP), présidé par le Ministre en charge des Finances et de l'Economie (ii) et le Conseil National des Politiques de Développement et de Lutte contre la Pauvreté (CNPDL), présidé par le premier Ministre. Ces organes assurent le suivi au plan national non seulement du DSRP mais également des OMD et de la Déclaration de Paris.



Le Comité Technique de Pilotage du DSRP/OMD, présidé par le Secrétaire Général du Ministère chargé des Finances, assure (i) la coordination technique des travaux sur la base des rapports et tableaux de bord périodiques qui lui sont transmis, (ii) ainsi que le suivi rapproché de l'ensemble des actions prioritaires du DSRP, en particulier des mesures de stabilisation macro-économique et des réformes mises en œuvre dans le cadre du DSRP et/ou des programmes de coopération avec les institutions internationales. Il comprend quatre Sous-Comités techniques (Politique macroéconomique ; Infrastructures économiques ; Secteurs sociaux ; Gouvernance).

Le Secrétariat Technique Permanent du DSRP constitue la cheville ouvrière de tout le cadre institutionnel. Structure pérenne, dotée d'une expertise permanente conséquente, elle assure la coordination de l'ensemble des activités techniques d'élaboration, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation du DSRP.

Au niveau opérationnel, un rôle-clé est dévolu aux secteurs à travers les Comités Sectoriels du DSRP. Ceux-ci sont logés au sein de chaque Ministère sectoriel et présidés par les Directeurs de Cabinets ou les Secréaires Généraux.

Pour assurer la pleine implication des acteurs de développement au niveau local et régional, le dispositif comporte des Comités Régionaux de Suivi (organes autonomes vis-à-vis des structures nationales et présidés par les Gouverneurs de régions) et des Comités Locaux de Suivi qui seront présidés par les maires, une fois les élections municipales réalisées. Le dispositif est complété d'une part par le Comité Etat-Donateurs, organe privilégié de dialogue entre le Gouvernement et les partenaires techniques et financiers du Togo, d'autre part par un mécanisme spécifique de suivi et de concertation autour du DSRP qui sera géré sous l'initiative propre des acteurs non gouvernementaux.

## Système d'information pour le suivi et l'évaluation de la stratégie

Pour garantir un suivi cohérent de la SRP, cinq rôles sont dévolus aux différents organes techniques de suivi : (i) la production de données et d'informations ; (ii) l'analyse des résultats issus de ces données et informations ; (iii) l'élaboration et la maintenance des répertoires et des bases de sondage ; (iv) la diffusion des analyses sous forme de rapport ; et (v) la coordination de tout le système.

Le système d'information pour le suivi et évaluation du DSRP et des OMD s'articule autour de trois composantes :

1. le sous-système « *Suivi des conditions de vie des ménages* » : Il a pour objectif la production systématique et la gestion d'indicateurs sur les conditions de vie des ménages et/ou d'informations de base pour chacun des secteurs prioritaires identifiés dans le DSRP et les OMD. Il s'agit essentiellement d'indicateurs de résultats et d'indicateurs d'impact renseignés à partir des comptes nationaux, des enquêtes statistiques et des relevés administratifs (voir la liste des 31 indicateurs de résultats et d'impact en annexe).
2. le sous-système « *Suivi des programmes et projets* » : Il assure le suivi de l'exécution financière et physique des programmes et projets de réduction de la pauvreté. Il est centré sur les indicateurs d'intrants (ressources financières, humaines et matérielles affectées aux services et aux programmes) et de produits (réalisations directes de ces mêmes programmes).
3. le sous-système « *Evaluation d'impact* » : Il permet, à travers des études approfondies, d'identifier les changements intervenus dans le bien-être des individus, et qui peuvent être attribués à un programme ou à une politique donnée. Les résultats de ces évaluations servent surtout à orienter les décisions d'extension, d'amendement ou de suppression d'une politique, d'un programme ou d'un projet donné.

Afin de permettre un suivi efficace des OMD et de la SRP, le Gouvernement entend redynamiser le Système Statistique National. A ce titre, il prévoit : (i) d'améliorer le fonctionnement de la DGSCN puis d'ériger cette direction en un Institut national de la statistique, (ii) d'opérationnaliser le Conseil national de la statistique (CNS), (iii) d'élaborer et mettre en œuvre un programme de renforcement des capacités des statistiques sectorielles dans les différents ministères.

## Un besoin urgent de renforcement des capacités

Au-delà du système statistique, c'est tout l'appareil administratif qui est à réorganiser et à moderniser si l'on veut réussir la mise en œuvre de la Stratégie nationale de réduction de la pauvreté. Cela signifie de pouvoir disposer à terme d'un Etat moderne s'appuyant sur une administration publique bien organisée avec un personnel rajeuni, qualifié et motivé.

En attendant que la réforme de l'Administration publique - esquissée lors des Etats Généraux de décembre 2006 - commence à produire ses effets, il est crucial de mettre en œuvre un programme d'urgence visant à réactiver certaines fonctions et structures clés de l'administration. Seront ciblées les structures jugées stratégiques, c'est-à-dire dont la faiblesse des capacités institutionnelles et humaines actuelles risque de compromettre la mise en œuvre des programmes de stabilisation macroéconomique et de reconstruction des divers secteurs vitaux tels que les infrastructures, la santé, l'éducation et l'agriculture. Il s'agit notamment d'améliorer à très court terme la formulation des politiques devant aboutir au DSRP Complet et la fourniture de services publics.

Les cibles privilégiées pour ces actions urgentes de renforcement sont (i) la coordination de l'action gouvernementale, (ii) la gestion des finances publiques, (iii) l'exécution des programmes de développement dans les ministères-clés précités (éducation, santé, agriculture, infrastructures...), (iv) et la formulation de nouvelles politiques de développement et outils de planification (PIP rénové, CDMT,...) dans le cadre de la finalisation du DSRP.

# ANNEXES

## Tableau A : Situation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) au Togo

OMD	Données disponibles 1990 à 2002	Données disponibles en 2006	Objectif 2015
<b>Objectif 1 : Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim</b>			
<b>Cible 1</b> : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour			
1. Proportion de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté (incidence de pauvreté) (seuil national)* .....	...	61,7% (2006) <sup>a</sup>	30,9%
<b>Cible 2</b> : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim			
1. Proportion d'enfants souffrant d'insuffisance pondérale.....	...	26,0% (2006)	13%
<b>Objectif 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous</b>			
<b>Cible 3</b> : D'ici à 2015, donner à tous les enfants les moyens d'achever le cycle complet d'enseignement primaire			
1. Taux brut de scolarisation à l'école primaire (6-11 ans).....	109,4% (1990)	74,6% (2006)	100%
2. Taux d'achèvement au primaire .....	...	78,1% (2006)	100%
3. Taux d'alphabétisation des adultes de 15-24 ans .....	69,6% (1995)	76,4% (2006)	100%
4. Taux d'alphabétisation des adultes de 15 ans et plus* .....	...	56,9%	100%
<b>Objectif 3: Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes</b>			
<b>Cible 4</b> : Eliminer les disparités liées au sexe dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard			
1. Indice de parité filles /garçons dans le primaire .....	80% (2000)	90% (2006)	100%
2. Indice de parité filles /garçons dans le secondaire .....	50% (2000)	80% (2006)	100%
3. Taux d'alphabétisation chez les femmes 15-24 ans .....	...	...	...
4. Indice de parité Femmes / Hommes dans la population alphabétisée de 15-24 ans* .....	67% (1995)	67,9% (2006)	100%
<b>Objectif 4 : Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans</b>			
<b>Cible 5</b> : Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans			
1. Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans pour 1000 naissances vivantes .....	...	123‰ (2006)	41‰
2. Taux de mortalité infantile .....	80‰ (1998)	77‰ (2006)	26,6‰
3. Taux de couverture vaccinale contre la rougeole .....	58% (2000)	63,1% (2006)	100%
<b>Objectif 5 : Améliorer la santé maternelle</b>			
<b>Cible 6</b> : Réduire de trois quarts, entre 1990 et 201,5 le taux de mortalité maternelle			
1. Proportion d'accouchements assistés par un personnel médical qualifié .....	49% (1998)	62,9% (2006)	87,25%
2. Nombre des décès maternels sur 100.000 naissances vivantes .....	478 (1998)	478 (1998)	119

OMD	Données disponibles 1990 à 2002	Données disponibles en 2006	Objectif 2015
<b>Objectif 6 : Combattre le VIH/SIDA, le paludisme, et autres maladies transmissibles</b>			
<i><b>Cible 7</b> : D'ici 2015, arrêter la propagation du VIH/SIDA et commencer à inverser la tendance actuelle</i>			
1. Taux de prévalence du VIH au sein de la population sexuellement active (15-49 ans)VIH/SIDA .....	6% (1999) <sup>b</sup>	3,2% (2005)	0,0%
2. Ratio de fréquentation comparative orphelins/non orphelins .....	...	0,9 (2006)	
3. Taux de prévalence des contraceptifs .....	...	16,8% (2006)	
4. Utilisation de préservatifs avec les partenaires occasionnels .....	...	49,9% (2006)	
5. Connaissance générale sur la prévention du VIH chez les jeunes...	...	12,6% (2006)	
<i><b>Cible 8</b> : Arrêter d'ici 2015 et commencer à inverser l'incidence du paludisme et d'autres principales maladies</i>			
1. Traitement préventif intermittent du paludisme chez les femmes enceintes .....	...	18,1% (2006)	100%
2. Enfants de moins de cinq ans dormant sous une moustiquaire imprégnée .....	15% (2000)	41% (2006)	100%
3. Enfants de moins de cinq ans ayant bénéficié de traitement antipaludéen .....	...	37,5% (2006)	100%
<b>Objectif 7 : Assurer un environnement durable</b>			
<i><b>Cible 9</b> : Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales.</i>			
<i><b>Cible 10</b> : Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès à l'eau potable</i>			
1. Proportion de la population qui utilise une source d'eau potable améliorée .....	48% (2000)	57,1% (2006)	74%
<i><b>Cible 11</b> : Réussir, d'ici à 2020, à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 habitants de bidonvilles</i>			
1. Proportion de la population disposant d'installations sanitaires améliorées .....	40% (2000)	31,7% (2006)	100%
2. Part de la population urbaine vivant dans un taudis .....	...	76,4% (2006)	
<b>Objectif 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le Développement</b>			
<i><b>Cible 16</b> : Formuler et appliquer des stratégies qui permettent aux jeunes de trouver un travail productif</i>			
<i><b>Cible 17</b> : Assurer l'accès aux médicaments essentiels à des prix abordables</i>			
<i><b>Cible 18</b> : Faire en sorte que les nouvelles technologies de l'information et de la communication soient à la disposition de tous.</i>			
1. Nombre de lignes téléphoniques (fixe et mobile) pour 1000 habitants*** .....	...	48% (2003)	100%
2. Utilisateurs d'Internet (pour 1000 habitants)** .....	...	37% (2004)	100%

Sources : MICS 3 ; \* QUIBB ; \*\* EDST 1998 ; \*\*\* WDI 2006 (Banque Mondiale)

a - En absence de données sur la décennie précédente, l'incidence de 2006 sert de référence pour l'objectif de 2015

b - La prévalence de 1999 concerne la population entière

## Tableau B : Tableau des Opérations Financières de l'Etat (TOFE) 2007-2010 (scénario de base)

	2007	2008	2009	2010	2007	2008	2009	2010
	<i>(en milliards de FCFA)</i>				<i>(en pourcentage du PIB)</i>			
<b>RECETTES ET DONS</b>	<b>223.4</b>	<b>243.6</b>	<b>281.2</b>	<b>311.6</b>	<b>18,7</b>	<b>19,5</b>	<b>21,2</b>	<b>22,1</b>
RECETTES	204.5	214.6	232.1	251.1	17,1	17,2	17,5	17,8
DONS	18.9	29.0	49.1	60.5	1,6	2,3	3,7	4,3
<b>DEPENSES</b>	<b>254.0</b>	<b>271.8</b>	<b>303.3</b>	<b>329.9</b>	<b>21,3</b>	<b>21,7</b>	<b>22,9</b>	<b>23,4</b>
DEPENSES COURANTES	225.4	211.9	220.3	230.0	18,9	16,9	16,6	16,3
Dépenses primaires courantes intérieures	184.8	190.6	197.7	206.9	15,5	15,2	14,9	14,7
Intérêts de la dette publique	24.8	16.2	12.1	11.9	2,1	1,3	0,9	0,8
Dépenses courantes sur financement extérieur	15.8	5.0	10.6	11.3	1,3	0,4	0,8	0,8
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	28,6	59,9	83,0	99,9	2,4	4,8	6,3	7,1
Contribution domestique	19,7	23,9	26,5	28,1	1,6	1,9	2,0	2,0
Sources externes	9,0	36,0	56,5	71,8	0,7	2,9	4,3	5,1
<b>Solde primaire (courant intérieur de base)</b>	<b>-20.9</b>	<b>2.7</b>	<b>11.8</b>	<b>21.1</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,6</b>	<b>1,1</b>
Solde courant primaire	0.0	0.0	8.0	16.1	-1.8	0,2	0,9	1,5
Solde global base ordonnancement hors dons	-49.5	-57.2	-71.2	-78.8	-4,1	-4,6	-5,4	-5,6
Solde global base ordonnancement	-30.6	-28.2	-22.1	-18.3	-2,6	-2,3	-1,7	-1,3
Variation d'arriérés	13.9	5.1	-5.3	-9.9	1,2	0,4	-0,4	-0,7
<b>Solde global base caisse</b>	<b>-16.7</b>	<b>-23.0</b>	<b>-27.4</b>	<b>-28.2</b>	<b>-1,4</b>	<b>-1,8</b>	<b>-2,1</b>	<b>-2,0</b>
<b>Financement</b>	<b>16.7</b>	<b>23.0</b>	<b>27.4</b>	<b>28.2</b>	<b>1,4</b>	<b>1,8</b>	<b>2,1</b>	<b>2,0</b>
Financement intérieur	10.7	-5.0	-8.0	-9.9	0,9	-0,4	-0,6	-0,7
Financement extérieur	6.1	6.0	15.1	19.4	0,5	0,5	1,1	1,4
Dont : Tirages	8.0	12.0	18.0	22.5	0,7	1,0	1,4	1,6
Amortissement de la dette	-20.4	-22.7	-23.8	-24.3	-1,7	-1,8	-1,8	-1,7
Apurement de la dette et des arriérés	0.0	-359.2	0.0	-303.9	0.0	-28.7	0.0	-21.6
Rééchelonnements obtenus	0.0	244.4	0.0	0.0	0.0	19.5	0.0	0.0
Annulation de la dette	0.0	114.8	0.0	303.9	0,0	9,2	0,0	21,6
<b>Gap de financement</b>	<b>0.0</b>	<b>22.1</b>	<b>20.3</b>	<b>18.7</b>	<b>0,0</b>	<b>1,8</b>	<b>1,5</b>	<b>1,3</b>

Source : MFBP

## Tableau C : Coût global de la stratégie intérimaire par programme et type de financement

en milliards de Fcfa

PROGRAMMES	2008			2009			2010			2008-2010		
	RI*	RE**	A Rech	RI	RE	A Rech	RI	RE	A Rech	RI	RE	A Rech
Programme 1: Amélioration de la gouvernance politique	6,44	2,72	1,72	6,15	4,55	1,43	6,79	5,65	1,32	19,38	12,92	4,47
Programme 2: Mise en œuvre des réformes institutionnelles	0,80	0,34	0,21	0,77	0,57	0,18	0,85	0,71	0,17	2,42	1,61	0,56
Programme 3: Assainissement des finances publiques et lutte contre la corruption	2,41	1,02	0,64	2,31	1,70	0,54	2,55	2,12	0,50	7,27	4,84	1,68
Programme 4: Gestion saine et efficace des flux d'aide	0,80	0,34	0,21	0,77	0,57	0,18	0,85	0,71	0,17	2,42	1,61	0,56
<b>AXE 1: Amélioration de la gouvernance politique et économique</b>	<b>10,46</b>	<b>4,41</b>	<b>2,79</b>	<b>10,00</b>	<b>7,39</b>	<b>2,33</b>	<b>11,03</b>	<b>9,19</b>	<b>2,15</b>	<b>31,49</b>	<b>20,99</b>	<b>7,27</b>
Programme 5: Renforcement des réformes structurelles	4,02	1,70	1,07	3,85	2,84	0,90	4,24	3,53	0,83	12,11	8,07	2,80
Programme 6: Renforcement de l'intégration régionale et promotion du commerce	1,61	0,68	0,43	1,54	1,14	0,36	1,70	1,41	0,33	4,85	3,23	1,12
Programme 7 : Relance de l'économie agricole et rurale	2,94	1,24	0,78	3,08	2,28	0,72	4,02	2,83	0,66	10,04	6,35	2,16
Programme 8 : Développement des infrastructures de soutien à la croissance économique	14,36	6,06	3,83	15,87	11,72	3,70	21,20	14,58	3,41	51,43	32,36	10,93
Programme 9: Gestion efficace des ressources naturelles et de l'environnement	2,08	0,88	0,56	2,33	1,72	0,54	2,54	2,14	0,50	6,95	4,74	1,60
<b>AXE 2: Consolidation de la relance économique et promotion du développement durable</b>	<b>25,01</b>	<b>10,55</b>	<b>6,67</b>	<b>26,66</b>	<b>19,69</b>	<b>6,21</b>	<b>33,70</b>	<b>24,50</b>	<b>5,72</b>	<b>85,38</b>	<b>54,74</b>	<b>18,61</b>
Programme 10: Promotion du système d'éducation et de formation	19,32	8,15	5,15	20,27	14,97	4,73	26,45	18,63	4,35	66,05	41,75	14,23
Programme 11: Développement du système et des services de santé	16,56	6,99	4,42	17,46	12,89	4,07	22,93	16,04	3,75	56,95	35,92	12,23
Programme 12: Amélioration du niveau nutritionnel de la population	1,24	0,52	0,33	1,23	0,91	0,29	1,57	1,13	0,26	4,04	2,56	0,88
Programme 13: Amélioration de l'accès à l'eau potable et aux infrastructures d'assainissement	7,06	2,98	1,88	8,23	6,08	1,92	5,29	7,56	1,77	20,58	16,62	5,57
Programme 14: Promotion de l'équité genre, de l'emploi, de la protection sociale et du développement communautaire	0,80	0,34	0,21	0,77	0,57	0,18	0,85	0,71	0,17	2,42	1,61	0,56
<b>AXE 3: Développement des secteurs sociaux, des ressources humaines et de l'emploi</b>	<b>45,00</b>	<b>18,98</b>	<b>12,00</b>	<b>47,95</b>	<b>35,42</b>	<b>11,18</b>	<b>57,09</b>	<b>44,06</b>	<b>10,30</b>	<b>150,05</b>	<b>98,46</b>	<b>33,47</b>
Programme spécial : Suivi et Evaluation de la SRPI	2,41	1,02	0,64	2,31	1,70	0,54	2,55	1,95	0,46	7,27	4,67	1,64
<b>Coût de la SRPI par Financement</b>	<b>82,89</b>	<b>34,97</b>	<b>22,10</b>	<b>86,92</b>	<b>64,20</b>	<b>20,26</b>	<b>104,37</b>	<b>79,87</b>	<b>18,66</b>	<b>274,18</b>	<b>179,04</b>	<b>61,02</b>
<b>Coût total de la SRPI</b>	<b>139,95</b>			<b>171,38</b>			<b>202,90</b>			<b>514,24</b>		

\* RI (Ressources Internes). \*\* RE (Ressources Externes)

## Tableau D : Indicateurs de suivi de la pauvreté

Domaines	Indicateurs	Source d'information	Valeur initiale (Réf : 2006)	Valeur cible (mise en oeuvre du DSRP)	
				2010	2015
<b>Cadre macroéconomique et pauvreté</b>					
Cadre macro économique	1. Taux de croissance économique réel	DGSCN/ DE	1,9%	4,1%	4,0%
	2. Taux d'investissement (privé et public)	DGSCN /DE	17,6%	20,0%	25,0%
	3. Taux d'inflation	DGSCN	2,2%	2,0%	2,0%
Pauvreté	4. Incidence de la pauvreté	DGSCN	61,7%	58,6%	53,4%
	5. Part du cinquième le plus pauvre de la population dans la consommation nationale	DGSCN	7,8%	10,0%	10,0%
<b>Axe stratégique 1 : Amélioration de la gouvernance politique et économique</b>					
Gouvernance économique	6. Taux d'exécution budgétaire global	DGB	106,6%	100,0%	100,0%
Sécurité	7. Nombre de cas de violation de droit de l'homme	LTDH/ CNDH	177	0	0
Gouvernance politique	8. Pourcentage des ressources publiques affectées aux collectivités	DGB	Nd		
Participation	9. Pourcentage de femmes députées	Assemblée Nationale	7,4%	15,0%	30,0%
<b>Axe stratégique 2 : Consolidation de la relance économique et promotion du développement durable</b>					
Secteur privé	10. Indice de la production industrielle	DE	145		
Energie	11. Nombre de nouveaux villages électrifiés	DGE	Nd	10	10
Transports et Infrastructure	12. Linéaire de routes bitumées réhabilitées	DGTP	16,5%		
Télécom	13. Nombre d'abonnés au téléphone (fixe et portable) pour 1000 habitants	Togo Télécoms. ARTP	48	70	100
Développement rural	14. Production du maïs (millier de tonnes)	DSID	538,4	640,6	833,5
	15. Production de manioc (millier de tonnes)	DSID	767,4	913,1	1187,5
	16. Production du coton (millions de FCFA)	CCFCC	45,3	87,9	114,2
	17. Production du café (millions de FCFA)	CCFCC	6,8	7,2	7,6
Environnement	18. Part des superficies des écosystèmes protégés	Dir. Environn.	7%	10%	10%
	19. Pourcentage de ménages utilisant des combustibles solides (bois, charbon)	DGSCN	96,1%	93%	90%
<b>Axe stratégique 3 : Développement des secteurs sociaux, des ressources humaines et de l'emploi</b>					
Education	20. Taux brut de scolarisation au primaire	DPPE/MEN DGSCN	115,3%	100,0%	100,0%
	21. Taux d'alphabétisation	DGSCN	56,9%	70,0%	100,0%
	22. Taux d'achèvement au primaire	DPPE/MEN DGSCN	78,1%	85,0%	100,0%
Santé	23. Taux de couverture vaccinale par antigène (Rougeole, DTC, Polio, BCG) des enfants de 0 à 11 mois	PEV /DGSCN	49,2%	70,0%	100,0%
	24. Taux de mortalité Infanto juvénile	DGSCN	123‰	100‰	41‰
	25. Proportion d'accouchements assistés par des personnels de santé	DISER/ DGSCN	62,9%	80,0%	100,0%
VIH/SIDA	26. Taux de prévalence du VIH/SIDA chez les personnes âgées de 15 à 24 ans	PNLS	3,2%	1,5%	0,0%
Assainissement	27. Proportion de la population ayant accès à un meilleur système d'assainissement	DGSCN	31,7%	60,0%	100,0%
Eau	28. Proportion de la population ayant accès à une source d'eau meilleure	DGSCN	57,1%	65,0%	74,0%
Emploi	29. Taux de sous-emploi	DGSCN	19,7%	17,2%	15,0%
	30. Pourcentage de femmes salariées parmi les femmes actives occupées	DGSCN	3,5%	5,0%	8,0%
Nutrition	31. Pourcentage d'enfants de moins de cinq ans présentant une insuffisance pondérale	DGSCN	26,0%	20,0	13,0%